



Bulletin Officiel

N°6287 Vendredi 05 Février 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 3

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL - 4-5

INFORMATIONS POST AGO

STIA (EN LIQUIDATION) 6

DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

ATTIJARI GESTION 7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

HANNIBAL LEASE HL SUBORDONNE 2021-01 8-15

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB- 16-23

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (mise à jour en date du 06/01/2021)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- ARIJE EL-MEDINA

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- ELECTROSTAR

ANNEXE V

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

- STRATEGIE ACTIONS SICAV
- SICAV BNA
- UBCI – UNIVERS ACTIONS SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL »**

Siège social : Rue des Entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2020.

(en kDT)

Designation	4 ^{ème} trimestre			2019	2020	Δ en %
	2019	2020	Δ en %			
Produits d'exploitation	14 202	11 282	-20,6%	45 331	32 702	-27,9%
Ventes, travaux & services	12 974	11 003	-15,2%	43 805	32 017	-26,9%
- Chiffre d'affaires local	12 438	10 588	-14,9%	41 505	30 730	-26,0%
- Chiffre d'affaires export	536	415	-22,6%	2 300	1 286	-44,1%
Autres produits d'exploitations	1 228	279	-77,3%	1 526	685	-55,1%
Charges d'exploitation (*)	12 491	10 392	-16,8%	43 381	34 832	-19,7%
Achats consommés	6 548	4 906	-25,1%	23 850	15 241	-36,1%
Charges du personnel	4 104	4 279	4,3%	14 321	15 356	7,2%
Autres charges d'exploitation	1 839	1 208	-34,3%	5 210	4 236	-18,7%
EBITDA	1 711	889	-48,0%	1 950	-2 131	-209,3%
Produits financiers	77	11 723		448	11 918	
Charges financières	914	442	-51,6%	1 806	1 510	-16,4%
Gains exceptionnels	270	7		1 123	285	

(*) Hors dotations aux amortissements et aux provisions

NB : Les indicateurs d'activité publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit, arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables.

Commentaires :

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2020 font ressortir les faits marquants suivants :

1. Revenus :

- Des produits d'exploitation de 11 282 kDT, en baisse de 20,6% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019 ;
- En 2020, des revenus cumulés de 32 702 kDT, en régression de 27,9% par rapport à 2019 liée au ralentissement de l'activité en période de confinement sanitaire ;
- Un chiffre d'affaires annuel à l'export de 1 286 kDT contre 2 300 kDT en 2019, soit une baisse de 44,1%. Cette diminution provient essentiellement du ralentissement de l'activité de notre succursale à Malte, de la fermeture des frontières et des perturbations dans les déplacements à l'international liées à la pandémie COVID-19.

2. Charges d'exploitation :

- Des charges d'exploitation de 10 392 kDT, en baisse de 16,8% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019 ;
- Des achats consommés de 4 906 kDT, en baisse de 25,1% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019 ;
- Des charges de personnel de 4 279 kDT, en hausse de 4,3% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019 ;
- Les autres charges d'exploitation de 1 208 kDT, en baisse de 34,3% par rapport à 2019 ;
- En 2020, des charges d'exploitation cumulées de 34 832 kDT en baisse de 19,7% par rapport à 2019.

3. EBITDA :

Un EBITDA positif de 889 kDT du 4^{ème} trimestre, marquant le début de la relance de l'activité par rapport aux 9 premiers mois de l'année 2020.

4. Faits saillants et projection 2021 :

Malgré une conjoncture très difficile, le management de Sotetel a entrepris des actions pour renforcer la résilience de l'entreprise face aux conséquences de la crise sanitaire :

- L'achèvement d'un plan social portant sur la réduction de 15% de l'effectif, avec comme impact brut¹ la baisse d'environ 2 Millions de DT (à partir de 2021) de la masse salariale.
- La cession de la participation de Sotetel dans le capital d'ESPRIT, pour 11,850 Millions de DT, soit la réalisation d'une plus-value de 11,720 Millions de DT.
- Le développement de l'activité en France, matérialisé par :
 - ✓ le démarrage effectif de notre succursale Sotetel France²
 - ✓ la réalisation d'un premier projet pilote et la confirmation pour d'autres commandes d'envergure
 - ✓ les démarches, engagées, pour le référencement auprès des opérateurs Telco
 - ✓ la sollicitation de nos ressources techniques, par les principaux équipementiers, pour contribuer au déploiement du réseau 5G en France.

2021-AS - 0112

¹ Hors recrutement de quelques profils cibles et développement (projeté) de l'activité de notre succursale en France

² Réalisation d'un chiffre d'affaires de 185 kDT

بلاغ الشركات

لوائح الجلسة العامة

الشركة التونسية لصناعة السيارات (في حالة تصفية)
المقر الاجتماعي: نهج طه حسين - 4000 سوسة

إثر انعقاد الجلسة العامة بتاريخ 29 ديسمبر 2020، تنشر الشركة التونسية لصناعة السيارات القرارات المعتمدة التالية.

اللائحة الأولى:

بعد تلاوة تقرير نشاط المصفيّ تسجّل جلسة المساهمين الإطّلاع على ما ورد به دون تحفظ.
تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع.

اللائحة الثانية:

بعد الاطلاع على الأسباب التي حالت دون إتمام عملية التصفية الواردة بتقرير المصفيّ، تصادق جلسة المساهمين على تجديد وكالة المصفيّ لمدة سنة ابتداء من 27 ديسمبر 2020 إلى 26 ديسمبر 2021.
تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع.

اللائحة الثالثة:

تعطي الجلسة العامة للمساهمين كلّ النفوذ إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بإجراءات التسجيل الخاصة بهذا المحضر وكلّ العمليات القانونيّة المتعلقة بذلك.
تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع.

AVIS DES SOCIÉTÉS

DELEGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

ATTIJARI GESTION

Société de gestion de portefeuilles de valeurs Mobilières pour le compte de tiers

Agrément du CMF n°23-2007 du 20 novembre 2007

Adresse : Immeuble Fékih- rue des lacs de Mazurie

1053 Les Berges du Lac

ATTIJARI GESTION informe ses actionnaires et le public qu'en vertu de la convention de la délégation de la gestion administrative et comptable signée en date du 18 janvier 2021 et enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés - 1^{er} Bureau -Tunis, en date du 19 janvier 2021, les fonctions de la gestion administrative et comptable de la société de gestion sont déléguées à ATTIJARI INTERMEDIATION, , Intermédiaire en bourse.

2021-AS - 0114

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire Subordonné
« HL Subordonné 2021-01 »**

Décisions à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Hannibal Lease réunie le 16/06/2020 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100 000 000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 07/01/2021 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » à savoir :

- a. Montant de l'emprunt : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à obligataire subordonné 15 000 000 dinars ;
- b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation subordonnée; subordonnée
- c. Forme d'Obligation : les obligations subordonnées sont nominatives ; subordonnée
- d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;
- e. Taux d'intérêt
- Catégorie A: 10% et/ou TMM+3,25% brut par an au choix du souscripteur ;
 - Catégorie B: 10,1% et/ou TMM+3,5% brut par an au choix du souscripteur ;
- f. Durée
- Catégorie A : 5 ans
 - Catégorie B : 7 ans dont deux années de grâce
- g. Amortissement normal : les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation subordonnée. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2021-01** » est d'un montant de 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à 15 000 000 dinars divisé en 100 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 150 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **HL subordonné 2021-01** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront ouverts à partir du **10 février 2021** et clôturés au plus tard le **26 février 2021**. Ils peuvent être clôturés, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26 février 2021**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **10/02/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis

But de l'émission

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation ainsi que l'amélioration du ratio de solvabilité d'Hannibal Lease.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt de HL subordonné 2021-01

Nature des titres Titres de créance

Forme des obligations subordonnées Nominatives

Catégorie des titres Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance défini par la clause de subordination

Modalités et délais de délivrance des titres Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, MAC SA, intermédiaire en Bourse

Législation sous laquelle les titres sont créés Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100** dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26 février 2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **26 février 2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la Catégorie A d'une durée de 5 ans :

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour les catégories B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,5%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de **10,1%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26/02/2026** pour la catégorie A et le **26/02/2028** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **26/02** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **26/02/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/02/2022** pour la catégorie A et le **26/02/2024** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an pour la catégorie A et de **10,1%** pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de décembre 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 6,86% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,11% pour la catégorie A et de 10,36% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,25%** pour la catégorie A et de **3,50%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné

Durée totale

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une Catégorie B : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce ;

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,66 années** pour la catégorie A et de **4,10 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur.

Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « HL 2020 » enregistré auprès du CMF en date du **19 août 2020** sous le n° **20-002**. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société

Le **25/11/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB- (tun) à B+ (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : B+ (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B- (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **08/01/2021**.

Signification des notes nationales

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2021-01** » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2021-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité des obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

En janvier 2021, il existe quinze (15) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «HL subordonné 2021-01», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination.

La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.

Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance »**).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sureté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

RISQUE LIE A L'EMISSION DU PRESENT EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL subordonné 2021-01 » visée par le CMF en date du 26/01/2021 sous le numéro 21-1050, du document de référence «HL 2020» enregistré par le CMF en date du 19 Août 2020 sous le N° 20-002 et de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N°20-002/A001.

La note d'opération et le document de référence « HL 2020» ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

2021-AS – 0105

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 776 875 000 dinars divisé en 155 375 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Identifiant unique R.N.E : 0001237A
Tél : 70 140 000-Télex : N° 14135- 14815- 15376- 15377*

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné

«STB Subordonné 2020-2 »

de 80MDT susceptible d'être porté à 110MDT

Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1 Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 28/07/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires et/ou subordonnés pour un montant global de 300 millions de dinars, en une ou plusieurs tranches et ce sur une période de cinq ans, et a donné de même, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis deux emprunts privés clôturés respectivement pour un montant de 58 millions de dinars en 2017 et de 30 millions de dinars en 2018 et un emprunt par Appel Public à l'Epargne d'un montant de 100 millions de dinars émis en deux tranches de 50 millions de dinars chacune une en 2019 et une en 2020. Le reliquat de cette autorisation est de (112 Millions de dinars).

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 17 décembre 2020, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de 80 MDT susceptible d'être porté à un montant maximum de 110MDT et ce, selon les conditions suivantes :

Catégories	DUREE	AMORTISSEMENT	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	constant par 1/5 à partir de la première année	8,25% et/ou TMM+2,25%
Catégorie B	7 ans avec 2 années de grâce	constant par 1/5 à partir de la troisième année	8,5% et/ou TMM+2,5%
Catégorie C	5 ans	coupon unique	9 % pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars
Catégorie D	10 ans	constant par 1/10 à partir de la première année	TMM+2,75%
Catégorie E	16 ans	constant par 1/16 à partir de la première année à partir de la première année	TMM+2,85%

2 Renseignements relatifs à l'émission

2.1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 80 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 110 millions de dinars divisé en 800.000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 1.100.000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif souscrit de l'emprunt subordonné «STB Subordonné 2020-2» fera l'objet d'une publication aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **31/12/2020** auprès de la STB Finance, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le lundi **15/02/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (110 millions de Dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 1 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 110 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/02/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/03/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêt. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

2.3 But de l'émission

Cette émission est destinée à donner à la banque un complément de ressources financières stables pour :

- ✓ Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;

- ✓ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- ✓ Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque ;
- ✓ Respecter les indicateurs de gestion prudentielle;
- ✓ Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché ;
- ✓ Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2021-2025, notamment le financement des projets interne de la banque.

3 Caractéristiques des titres émis :

3.1 Nature, forme et délivrance des titres:

▪ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf.rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

▪ **Dénomination de l’Emprunt :** «STB Subordonné 2020-2»

▪ **Nature des Titres :** Titres de créance.

▪ **Forme des Titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

▪ **Catégorie des Titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

▪ **Modalité et délais de délivrance des Titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l’émission, une attestation portant sur le nombre d’obligations subordonnées souscrites délivrée par l’intermédiaire en Bourse la STB Finance. L’attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d’intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.2 Prix de souscription et d’émission :

Les obligations subordonnées de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.3 Date de jouissance des Intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/02/2021** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **15/02/2021**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt subordonné et ce, même en cas de prolongation de cette date.

3.4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A. d'une durée de 5 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B. d'une durée de 7 ans avec 2 années de grâce :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 8,5% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C. d'une durée de 5 ans coupon unique exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Pour la catégorie D. d'une durée de 10 ans :

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

Pour la catégorie E. d'une durée de 16 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,85% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 285 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

3.6 Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 D par obligation, soit un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie E sont amortissables d'un montant annuel constant de 6,250 D par obligation, soit un seizième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15/02/2026 pour les catégories A et C, le 15/02/2028 pour la catégorie B, le 15/02/2031 pour la catégorie D et le 15/02/2037 pour la catégorie E.

3.7 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

3.8 Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 Février** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Pour les catégories A, D et E, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/02/2022.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/02/2022 et le premier remboursement en capital aura lieu le 15/02/2024.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/02/2026.

3.9 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

➤ Taux de rendement actuariel (Souscription à taux fixe)

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 8,25% l'an pour la catégorie A, de 8,5% l'an pour la catégorie B et de 9,00% l'an pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ Marge actuarielle (Souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,0008% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,2508% pour la catégorie A, de 9,5008% pour les catégories B, de 9,7508% pour la catégorie D et de 9,8508% pour la catégorie E.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% pour la catégorie A, de 2,50% pour les catégories B, de 2,75% pour la catégorie D et de 2,85% pour la catégorie E, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.10 Durée totale :

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A;
- ✓ 7 ans avec deux années de grâce pour la catégorie B;
- ✓ 5 ans coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars pour la catégorie C.
- ✓ 10 ans pour la catégorie D;
- ✓ 16 ans pour la catégorie E.

3.11 Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories du présent emprunt subordonné est comme suit :

- ✓ 3 ans pour la catégorie A;
- ✓ 5 ans pour la catégorie B;
- ✓ 3 ans pour la catégorie C;
- ✓ 5,5 ans pour la catégorie D;
- ✓ 8,5 ans pour la catégorie E;

3.12 Duration

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :

- ✓ 2,712 ans pour la catégorie A;
- ✓ 4,219 ans pour la catégorie B;
- ✓ 2,690 ans pour la catégorie C.

3.13 Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.14 Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition.**

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.15 Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ Rang de créance:

En cas de liquidation de la STB, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ Maintien de l'emprunt à son rang:

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.16 Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17 Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB Subordonné 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

3.18 Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19 Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

3.20 Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

3.21 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance » ci-dessus.

➤ Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

3.22 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2020 - AS - 1343

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		198,834	199,851	199,879	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		135,663	136,314	136,333	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		113,878	114,332	114,346	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		121,243	121,876	121,896	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		118,816	119,396	119,415	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		116,618	117,387	117,408	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		114,359	114,831	114,845	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		46,744	46,880	46,884	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		33,122	33,284	33,289	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		112,226	112,778	112,794	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		17,534	17,611	17,613	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		126,004	126,438	126,450	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,178	1,180	1,180	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		118,928	119,543	119,561	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,622	11,665	11,667	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		166,484	167,361	167,386	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,578	11,627	11,628	
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE *	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		94,477	95,085	95,101	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,846	1,856	1,857	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		63,361	63,613	63,620	
21	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		132,558	132,002	132,041	
22	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		105,737	103,060	103,159	
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		105,648	106,147	106,162	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		135,529	132,808	133,019	
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		519,152	511,119	511,843	
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,683	131,814	132,356	
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ***	MAXULA BOURSE	15/10/08		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
29	FCP MAXULA STABILITY ***	MAXULA BOURSE	18/05/09		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
30	FCP INDICE MAXULA ***	MAXULA BOURSE	23/10/09		En liquidation	En liquidation	En liquidation	
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		168,397	163,893	163,895	
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		95,444	94,067	94,415	
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		125,190	124,301	124,462	
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		160,682	156,377	156,529	
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		143,868	140,545	141,005	
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,000	21,268	21,345	
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		91,681	90,711	91,358	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
38	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2147,555	2140,879	2140,725	
39	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		125,405	122,495	121,851	
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		211,191	209,439	207,161	
41	AIRLINES FCP VALEURS CEA****	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,599	en dissolution	en dissolution	
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,820	2,793	2,779	
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,535	2,516	2,510	
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		67,913	66,826	66,328	
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,226	1,237	1,224	
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,276	1,280	1,281	
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,203	1,205	1,199	
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,178	1,175	1,168	
49	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		112,701	112,535	111,297	
50	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		133,188	133,348	132,790	
51	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1142,671	1137,329	1127,403	
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		12,972	12,936	12,730	
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		9,852	9,704	9,647	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		86,094	83,143	83,341	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
55	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	109,833	109,847
56	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	101,342	101,353
57	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	108,192	108,206
58	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	105,458	105,470
59	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	107,895	107,914

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	110,262	110,277
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	106,751	106,766
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	103,746	103,760
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,255	103,263
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,119	107,621	107,636
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	109,850	109,866
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	106,368	106,381
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,223	105,234
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	105,040	105,529	105,543
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	104,892	104,904
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	104,802	104,815
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	107,204	107,215
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	104,993	105,008
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	104,562	104,572
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	107,697	107,710
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	103,604	103,615
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	108,656	108,668
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	106,423	106,440
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	107,849	107,861
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	112,827	112,914
SICAV MIXTES								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	62,030	62,213
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	89,908	89,951
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,328	18,170	18,139
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	279,682	276,541	276,711
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2185,083	2184,463
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	72,682	73,212
86	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,126	56,500
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,354	106,254
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,554	11,581
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	13,620	13,631
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	14,969	14,989
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,290	13,324
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	147,096	147,373
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	8,909	8,919
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	109,488	101,228	101,464
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	73,959	74,000
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	72,608	72,718
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,107	100,125
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	85,958	86,143
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	9,879	9,889
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,667	93,005	93,065
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	137,347	137,540
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	97,694	96,296
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	115,983	115,977
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	116,422	116,133
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	189,963	188,681
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	174,603	173,815
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	167,405	166,213
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,329	22,923
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	139,120	137,981
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,996	156,682
111	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5330,802	5307,823
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5441,229	5397,741
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	85,349	84,753
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4505,175	4473,139
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,187	10,171
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	165,537	164,923
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10409,687	10357,275
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	126,399	127,135

* Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

*** FCP en liquidation anticipée

**** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la « Société Tunisienne d'Équipement -STEQ- », l'ouverture au public des fonds « FCPR AMENCAPITAL 4 », « FCPR SWING 2 », « FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 », « FCPR STB Growth Fund », « FCPR MOURAFIK », « FCPR INKADH » et « FONDS DE FONDS ANAVA », la liquidation du fonds d'amorçage « STARTUP FACTORY SEED FUND » et le retrait d'agrément du fonds d'amorçage « CDC AMORÇAGE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-		71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-		71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48		72 640 650
71.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-		71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -		70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-		71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-		71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-		71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-		71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-		73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-		71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356		75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybie « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY (1)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
66	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
72	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
79	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
84	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 06/01/2021

85	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
86	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
88	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
89	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
90	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
94	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
95	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
105	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) (FCP en liquidation anticipée
(2) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ARIJE EL-MEDINA

Immeuble El Majd 7ème étage Avenue Carthage SFAX 3027

La société ARIJE EL-MEDINA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mohamed Sahbi BOUCHEKOUA (CBM).

(*) Le présent avis annule et remplace la publication des états financiers de la société Arije EL Medina parue dans le BO n°6287 du 05 Février 2021.

Société ARIJE EL-MEDINA

Bilan

(exprimé en dinars)

AU 31 DECEMBRE

ACTIFS	<i>Notes</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
<u>ACTIFS NON COURANTS :</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
- Immobilisations incorporelles		0,000	0,000
- Moins-amortissements		0,000	0,000
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>		0,000	0,000
- Immobilisations corporelles	1	1 042 270,821	904579,065
- Moins-amortissements		-7 571,103	-3624,407
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>		1 034 699,718	900954,658
- Immobilisations financières		0,000	0,000
- Moins-provisions		-	-
<i>Immobilisations financières nettes</i>		0,000	0,000
<i>Total des Actifs Immobilisés</i>		1 034 699,718	900954,658
<i>Autres Actifs non courants</i>		0,000	0,000
<i>Total des Actifs non Courants</i>		1 034 699,718	900954,658
<u>ACTIFS COURANTS :</u>			
- Stocks		0,000	0,000
- Moins-provisions		-	-
<i>Valeur nette des Stocks</i>		0,000	0,000
- Client & Comptes rattachés		0,000	0,000
- Moins-provisions		-	-
<i>Valeur nette des Créances</i>		0,000	0,000
- Autres actifs courants	2	64 548,233	20988,613
- Placements et autres actifs fi	3	2 032 310,342	0,000
- Liquidités & équivalents de liquidité	4	347 829,768	56928,620
<i>Total des Actifs Courants</i>		2 444 688,343	77917,233
TOTAL DES ACTIFS		3 479 388,061	978871,891

Société ARIJE EL-MEDINA

Bilan

(exprimé en dinars)

AU 31 DECEMBRE

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	<i>Notes</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>
<u>CAPITAUX PROPRES :</u>			
- Capital social		3 500 000,000	1 000 000,000
- Réserves légales		0,000	0,000
- Autres capitaux propres		-	-
- Résultats reportés		-121 436,322	-75 299,995
<i>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		3 378 563,678	924 700,005
- Résultat de l'exercice	5	18 665,888	-46 136,327
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		3 397 229,566	878 563,678
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS :</u>			
- Autres passifs financiers		0,000	0,000
- Provisions		0,000	0,000
<i>Total des passifs non courants</i>		0,000	0,000
<u>PASSIFS COURANTS :</u>			
- Fournisseurs & comptes rattachés	6	8 013,497	8 839,850
- Autres passifs courants	7	74 144,998	91 468,363
- Concours bancaires et passifs financiers		0,000	0,000
<i>Total des passifs courants</i>		82 158,495	100 308,213
TOTAL DES PASSIFS		82 158,495	100 308,213
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		3 479 388,061	978 871,891

Société ARIJE EL-MEDINA

ETAT DE RESULTAT (Exprimé en Dinars)

ETAT DE RESULTAT	<i>Notes</i>	<i>Exercice Clos le 31-12-2019</i>	<i>Exercice Clos le 31-12-2018</i>
PRODUIT D'EXPLOITATION :			
- Revenus	1	0,000	0,000
- Autres produits d'exploitation		0,000	0,000
- Production immobilisée		-	-
<i>Total des produits d'exploitation</i>		0,000	0,000
CHARGES D'EXPLOITATION :			
- Variations des stocks P F		0,000	0,000
- Achat d'approvisionnement consommé	2	5 761,439	4 164,743
- Charges de personnel		22 723,121	21 014,560
- Dotations au amortissements & aux provisions		3 946,696	1 101,768
- Autres charges d'exploitation	3	23 857,539	18 314,352
<i>Total des charges d'exploitation</i>		56 288,795	44 595,423
RESULTAT D'EXPLOITATION		-56 288,795	-44 595,423
CHARGES & PRODUITS FINANCIERS :			
- Charges financières nettes	4	-1 804,676	-1 052,284
- Produits financiers		77 257,481	56,399
- Autres gains ordinaires		1,878	3,810
- Autres pertes ordinaires		0,000	-48,829
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		19 165,888	-45 636,327
- Impôt sur les bénéfices	5	500,000	500,000
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		18 665,888	-46 136,327
- Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		18 665,888	-46 136,327
- Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		18 665,888	-46 136,327

Société ARIJE EL-MEDINA

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (Exprimé en Dinars)

FLUX DE TRESORERIE	<i>Notes</i>	<i>Exercice Clos le 31-12-2019</i>	<i>Exercice Clos le 31-12-2018</i>
<u>Flux de trésorerie lié à l'exploitation :</u>			
RESULTAT NET		18 665,888	-46 136,327
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		3 946,696	1 101,768
Variation des :	1		
-Socks		0,000	0,000
- Clients		0,000	0,000
- Autres actifs courants		-43 559,620	-572,591
- Fournisseurs & autres dettes		-826,353	3 306,213
- Autres passifs courants		-17 323,365	86 414,151
- Placement			
*Interets courus non encore recus		0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		-39 096,754	44 113,214
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements :</u>			
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		-	-
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		-137 691,756	-19 480,066
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		0,000	0,000
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		-137 691,756	-19 480,066
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financements :</u>			
- Encaissement provenant du capital		2 500 000,000	0,000
- Dividendes & autres distributions		0,000	0,000
- Encaissement provenant des emprunts		0,000	0,000
- Décaissement provenant des emprunts		0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financements		2 500 000,000	0,000
- Variation de trésorerie		2 323 211,490	24 633,148
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		56 928,620	32 295,472
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		2 380 140,110	56 928,620

Société ARIJE EL-MEDINA

I- Informations sur la société :

Société	: Société ARIJE EL-MEDINA
Forme juridique	: Société Anonyme
Capital social	: 3.500.000 Dinars.
Activité	: Création animation monuments archéologiques et historiques
Exercice social	: Du 01/01/2019 Au 31/12/2019.

Note (1) : Principes comptables :

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier 2019 au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux normes et principes comptables tels que définis par la loi 96/112 du 30/12/96 relative au système comptable des entreprises.

1/ Les conventions comptables ont été respectées.

2/ Les méthodes comptables de référence ont été respectées.

Note (2) : Evénements postérieurs à la clôture :

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la suite de la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, on ne s'attend pas à un impact significatif sur ses états financiers en 2020.

Ces événements ne nécessitent à cette date aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019.

II- Etat financiers présentés :

- Bilan
- Etat de résultat (Présentation autorisée).
- Etat de flux de trésorerie (Présentation autorisée).

III- Compléments d'information relatives au bilan :

- ACTIFS NON COURANTS :

Notes (1) : Actif Immobilisés :

DESIGNATION	VALEURS D'ACQUIL.	TOTAL AMORTIS.	V C N
Terrain HAFEDH	16 835,435	0,000	16 835,435
Dar ELHANA	153 997,744	0,000	153 997,744
Dar FENDRI	245 091,026	0,000	245 091,026
Dar CHAABOUNI	72 348,462	0,000	72 348,462
Dar FOURATI	16 430,000	0,000	16 430,000
Hammem ASSOLTAN	77 957,500	0,000	77 957,500
Dar KAMMOUN	39 583,077	0,000	39 583,077
Etage Dar KAMMOUN	16 784,615	0,000	16 784,615
Dar BOUZID	101 495,515	0,000	101 495,515
Dar MAALEJ	46 442,373	0,000	46 442,373
Dar BRINI 384 parts	75 890,354	0,000	75 890,354
etage DAMI	33 892,000	0,000	33 892,000
etage HASSAN ABBES	65 202,710	0,000	65 202,710
Agencement	77 133,289	4 960,490	72 172,799
Equipement de bureau	3 186,721	2 610,613	576,108
TOTAL	1 042 270,821	7 571,103	1 034 699,718

- ACTIFS COURANTS:

Note (2) : Autres Actifs Courants :

DESIGNATION	MONTANT
Etat crédit de TVA	25 402,282
Avances fournisseurs	7 000,000
Crédit d'impôt	8 274,886
Charges constatées d'avance	889,645
Retenue à la source imputable	22 981,420
TOTAL	64 548,233

Notes (3) : Autres actifs financiers :

DESIGNATION	MONTANT
Placement courant ATB	1 000 000,000
Placement courant BH BANK	1 000 000,000
Interets courus non encore recus ATB	32 310,342
TOTAL	2 032 310,342

Note (4) : Liquidités & équivalents de liquidités :

DESIGNATION	MONTANT
Banque UIB.	225 805,345
Banque AMEN BANK.	47 918,636
Banque BH BANK.	66 011,210
Banque ATB.	4 964,728
Caisse	3 129,849
TOTAL	347 829,768

-CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Note (5) : Résultat de l'exercice :
voir état de résultat

Note (6) : Fournisseurs & comptes rattachés :

DESIGNATION	MONTANT
Fournisseurs d'exploitation	7 736,497
Fournisseurs d'immobilisation	277,000
TOTAL	8 013,497

Note (7) : Autres passifs courants

DESIGNATION	MONTANT
-Etat impots et taxes ret / H et ret foncier	2 814,081
- Personnel remuneration due	1 800,000
- Associés avance sur augmentation de capital	156,132
-Produits percus d'avance	68 874,785
-Etat impots exercice 2019	500,000
TOTAL	74 144,998

-ETAT DE RESULTAT

Note (1) : Revenus :

DESIGNATION	MONTANT
- Vente	0,000
TOTAL	0,000

Note (2) : Achat d'approvisionnements consommés:

DESIGNATION	MONTANT
-achats non stockés d'études et prestations	2 519,000
-achats non stockés de matières et fournitures	3 242,439
TOTAL	5 761,439

Note (3) : Autres charges d'exploitations :

DESIGNATION	MONTANT
- Services exterieures	1 582,708
- honoraires	8 603,085
- Publicité, publication et relations exterieures	1 091,927
- Receptions	6 770,634
- Frais de telecommunucations	1 463,430
- Commissions bancaires	1 038,938
-Impots et taxes	3 306,817
TOTAL	23 857,539

-Note(4): Charges financières nettes

DESIGNATION	MONTANT
- Autres charges financières	1 804,676
TOTAL	1 804,676

-Note(5): Impot sur les benefices

Voir tableau de determination du resultat fiscal

-NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE:

Note(1): Variations des comptes de bilan:

DESIGNATION	2019	2018	Variations
-Stocks	0,000	0,000	0,000
-Clients et comptes rattachés	0,000	0,000	0,000
-autres actifs courants	64 548,233	20 988,613	43 559,620
-fournisseurs et comptes rattachés	8 013,497	8 839,850	-826,353
-Autres passifs courants	74 144,998	91 468,363	-17 323,365

Société ARIJE EL-MEDINA

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019

Désignation de l'entreprise : Société ARIJE EL-MEDINA

Matricule fiscal : 1374534K/A/M/000

Adresse : Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax

	BENEFICE	PERTE
RESULTAT COMPTABLE NET :	18 665,888	
<i>Réintégration :</i>		
-amortissement 3946,696		
- Impôt sur les bénéfices 500,000		
- Amendes & pénalités non déductibles 0,000		
Total des réintégrations 4 446,696		
-résultat fiscal avant déduction des amortissements de l'exercice	23 112,584	
-perte anterieure	-121436,322	
-resultat fiscal avant deduction des amortissements de l'exercice et après déduction des pertes anterieures	-98 323,738	
-resultat fiscal après deduction des amortissements de l'exercice et après déduction des pertes anterieures	-102 270,434	
-amortissement differé de l'exercice		
- Base d'imposition après arrondissement	0,000	
- Impôt sur les bénéfices au taux de 25%	0,000	
- Minimum d'impôt selon l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS	500,000	
-retenue à la source imputable	22 981,420	
- Crédit d'Impot 2018	8 274,886	
- Crédit d'Impot 2019	-30 756,306	

**Messieurs les actionnaires de
La société «Arije El Médina »**

OBJET :Rapports Général et Spécial - Exercice 2019

Dans le cadre du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire du 23 Septembre 2017, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre rapport général sur l'examen des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2019, de la société **Arije El Médina** , ainsi que notre rapport spécial sur les opérations visées par les articles 200 et suivants du Code des sociétés commerciales.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agrée, Messieurs les actionnaires, l'expression de notre haute considération.

Sfax, le 05 Novembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019****Rapport sur les états financiers*****Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 Septembre 2017, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint de la société **Arije El Médina** qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables, et d'autres informations explicatives couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre de la même année.

Les états financiers ci-joint, qui font partie intégrante de notre rapport, font apparaître un total net de bilan de **3 479 388** dinars et un résultat bénéficiaire s'élevant à **18 666** dinars.

A notre avis, les états financiers ci joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe pour observation

- Nous attirons votre attention que le montant de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 03/03/2019 a été totalement libéré et versé dans les comptes de votre société pour un montant de deux millions cinq cent mille dinars, au cours de l'exercice 2019.
- Nous attirons votre attention sur le contenu de la note aux Etats Financiers : **note (2) Evénements postérieurs à la clôture**, qui décrit les impacts potentiels de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 sur les activités de la société **Arije El Médina**.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans

la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponses à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non

détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenus et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendu et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

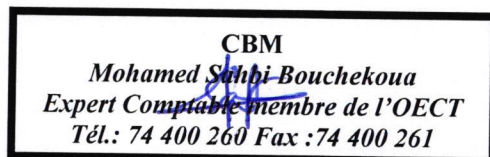
En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Sfax, le 05 Novembre 2020.

Mohamed Sahbi BOUCHEKOUA



Rapport Spécial

Sfax, le 05 Novembre 2020

Messieurs les actionnaires
de la S.A. « Arije El Médina »

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que votre direction nous a donnée avis de quelques conventions visées par ledit article.

Nous avons l'honneur de vous présenter à travers ce rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de ces conventions. Ces dernières devraient être approuvées par votre assemblée générale ordinaire :

- L'Associé Monsieur Mourad Fendri a été remboursé pour la totalité du montant prêté à votre société s'élevant à 5 000 dinars sans intérêt.
- L'Associé Monsieur Moez Regaieg a été remboursé pour la totalité du montant prêté à votre société s'élevant à 10 000 dinars sans intérêt.
- L'Associé Monsieur Mahdi Charfi a été remboursé pour la totalité du montant prêté à votre société s'élevant à 6 000 dinars sans intérêt.
- L'Associé Monsieur Amine Sallemi a été remboursé pour la totalité du montant prêté à votre société s'élevant à 7 000 dinars sans intérêt.
- L'Associé Monsieur Malek Regaieg a été remboursé pour la totalité du montant prêté à votre société s'élevant à 20 000 dinars sans intérêt.
- L'Associé Monsieur Mahdi Regaieg a été remboursé pour la totalité du montant prêté à votre société s'élevant à 10 000 dinars sans intérêt.
- L'Associé Monsieur Mohamed Regaieg a été remboursé pour la totalité du montant prêté à votre société s'élevant à 10 000 dinars sans intérêt.
- L'Associé Monsieur Montassar Regaieg a été remboursé pour la totalité du montant prêté à votre société s'élevant à 20 000 dinars sans intérêt.
- Le compte Associés, avance sur augmentation de capital présente un solde de 156.132TND qui correspond au reliquat de l'augmentation de capital réalisée en 2019.

Mohamed Sahbi BOUCHEKOUA

CBM
Mohamed Sahbi Boucekoua
Expert Comptable membre de l'OECT
Tél.: 74 400 260 Fax : 74 400 261

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement, route de Naassen 2013 Ben Arous

La société ELECTROSTAR publie, ci-dessous ces états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tel qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 février 2021. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, madame Besma BEDOUI et monsieur Mehdi MASMOUDI.

Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2019
Libellé en Dinar Tunisien

ACTIFS	Notes	31/12/219	31/12/218 modifié	31/12/218
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles		12 242 455	12 242 455	12 247 293
Moins amortissements incorporelles		-6 353 744	-6 180 308	-6 185 146
	1	5 888 711	6 062 147	6 062 148
Immobilisations corporelles		41 521 609	42 081 864	42 270 683
Moins amortissements corporelles		-17 634 393	-16 245 995	-16 272 909
	1	23 887 217	25 835 869	25 997 774
Immobilisations encours				0
Immobilisations financières		23 889 630	3 113 167	3 139 547
Moins provisions immobilisations financières		-356 261	-302 756	-302 756
	2	23 533 369	2 810 411	2 836 791
Autres actifs non courants	3	0	452 874	452 874
Total des actifs non courants		53 309 297	35 161 302	35 349 587
ACTIFS COURANTS				
Stocks		12 843 486	15 975 716	10 523 755
Moins provisions stocks		-2 028 459	-1 037 739	-985 675
	4	10 815 026	14 937 977	9 538 080
Clients et comptes rattachés		41 155 858	41 101 956	40 805 719
Moins provisions clients		-12 394 688	-11 796 939	-10 789 096
	5	28 761 170	29 305 017	30 016 623
Autres actifs courants		68 569 538	70 352 664	71 666 810
Moins provisions autres actifs courants				0
	6	68 569 538	70 352 664	71 666 810
Placements et autres actifs financiers	7			3 100 000
Liquidités et équivalents de liquidités	8	2 575 863	1 443 031	6 006 524
Total des actifs courants		110 721 598	116 038 688	120 328 037
TOTAL ACTIFS		164 030 895	151 199 990	155 677 624

Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2019
Libellé en Dinar Tunisien

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31/12/2019	31/12/218 modifié	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES				
Capital		20 575 112	20 575 112	20 575 112
Réserve légale		890 190	890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		0	0	0
Réserves consolidées		-55 156 775	-30 040 068	-29 908 355
Réserve spéciale de réévaluation		0	0	0
Autres capitaux propres		0	0	0
Subventions d'investissement		0	0	0
Modifications Comptables Affectant Les Résultats Reportés		0	0	0
Quote-part dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence		46 816	107 569	107 949
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice (part groupe)	9	-24 924 433	253 027	385 119
Résultat de l'exercice (part groupe)		-24 887 116	-24 809 111	-24 606 537
Total des capitaux propres (part groupe)	9	-49 811 550	-24 556 084	-24 221 418
Part des minoritaires dans les capitaux propres des filiales		-3 157 475	-1 501 797	-1 430 623
Résultat de l'exercice (part des minoritaires)		-2 457 021	-1 285 193	-1 904 668
Total part des minoritaires	9	-5 614 496	-2 786 990	-3 335 292
PASSIFS NON COURANTS				
Autres passifs non courants	10	10 995 698	0	0
Emprunts & autres passifs non courants	11	82 155 441	83 581 919	83 589 962
Provisions pour risques et charges	12	795 471	809 751	809 751
Total des passifs non courants		93 946 610	84 391 670	84 399 714
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs et comptes rattachés	13	47 519 300	24 158 992	24 017 051
Autres passifs courants	14	19 918 901	15 453 186	15 855 647
Concours bancaires courants & autres passifs financiers	15	58 072 130	54 539 215	58 961 922
Total des passifs courants		125 510 331	94 151 394	98 834 620
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		164 030 895	151 199 990	155 677 624

État de résultat consolidé arrêté au 31 décembre 2019
Libellé en Dinars Tunisien

Désignation	Notes	2019	2018 modifié	2018
Produits d'exploitation				
Ventes de produits finis et de prestations de services	16	13 728 739	77 014 446	76 843 533
Autres produits d'exploitation	17	228 612	596 331	548 462
Total des produits d'exploitation		13 957 351	77 610 777	77 391 995
Charges d'exploitation				
Variation de stocks de produits finis & encours	18	-422 123	10 320 516	10 320 516
Achats d'approvisionnements et de marchandises consommés	19	11 742 197	49 888 737	51 019 851
Charges de personnel	20	3 300 398	4 202 490	4 202 645
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	6 066 962	7 838 491	6 719 900
Autres charges d'exploitation	22	6 084 554	11 326 030	11 015 793
				0
Total des charges d'exploitation		26 771 988	83 576 264	83 278 705
Résultat d'exploitation		-12 814 637	-5 965 486	-5 886 710
Charges financières nettes	23	-15 496 801	-20 303 073	-20 842 892
Autres gains ordinaires	24	1 040 922	1 091 666	1 084 153
Autres pertes ordinaires	25	-23 172	-692 076	-640 423
Résultat des activités ordinaires		-27 293 689	-25 868 968,78	-26 285 871
Impôt sur les sociétés		-38 911	-211 385	-211 385
Résultat net		-27 332 600	-26 080 353	-26 497 255
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		-11 538	-13 950	-13 950
Résultat net du groupe		-27 344 138	-26 094 304	-26 511 206
Résultat net (part groupe)		-24 887 116	-24 809 111	-24 606 537
Résultat net (part des minoritaires)		-2 457 021	-1 285 193	-1 904 668

État de Flux de trésorerie consolidé arrêté au 31 décembre 2019
Libellé en Dinars Tunisien

	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2019	2018 Modifié	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net	26	-27 344 138-26 094 304	-26 511 206	
Modifications comptables		-1 049 074	-1 045 923	
Dotations aux amortissements et provisions	27	6 066 962	7 838 491	6 719 900
Variation des:				
Stocks	28	3 132 230	7 614 867	13 066 828
Clients et comptes rattachés	29	-53 902-14 957 551	-14 661 314	
Autres actifs courants	30	1 783 126-46 475 514	-47 789 660	
Fournisseurs et autres passifs courants	31	27 826 023	-2 230 724	-1 970 204
Plus-value sur cessions des immobilisations	32	-890 578	-609 458	-495 715
Charge d'intérêts sur emprunts		5 180 897	4 076 733	4 225 172
Résorption subvention d'investissement		-18 438	-6 978	0
Effet entrée de périmètre			10 770 031	6 782 977
Entrée en périmètre				
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		14 633 109-61 120 329	-60 633 222	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	-249 822	-232 783	-149 284
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	810 076	227 501	167 500
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	35	-21 523 226	-157 236	-147 022
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	36	996 121	506 124	444 944
Perte sur immobilisations corporelles et incorporelles			162 242	
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement		-19 966 850	505 848	316 138
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Augmentation de capital	37	0 12 000 000	12 000 000	
Remboursements d'emprunts	38	-22681283	-4 024 882	-4 024 882
Encaissements provenant des emprunts	39	32 918 500	56 269 930	56 269 930
Paiements d'intérêts sur emprunts	40	-5 180 897	-4 076 733	-4 225 172
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		5056 319	60 168 315	60 019 876
Variation de trésorerie		-277422	-446 165	-297 207
Trésorerie au début de l'exercice	41	-40 053 491-39 607 325	-39 607 325	
Impact variation périmètre	42	-378 090	0	0
Trésorerie à la clôture de l'exercice	43	-40 709 002-40 053 491	-39 904 532	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Présentation du groupe Electrostar

Les comptes annuels consolidés du groupe « ELECTROSTAR », pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le système comptable Tunisien des entreprises.

Les états financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

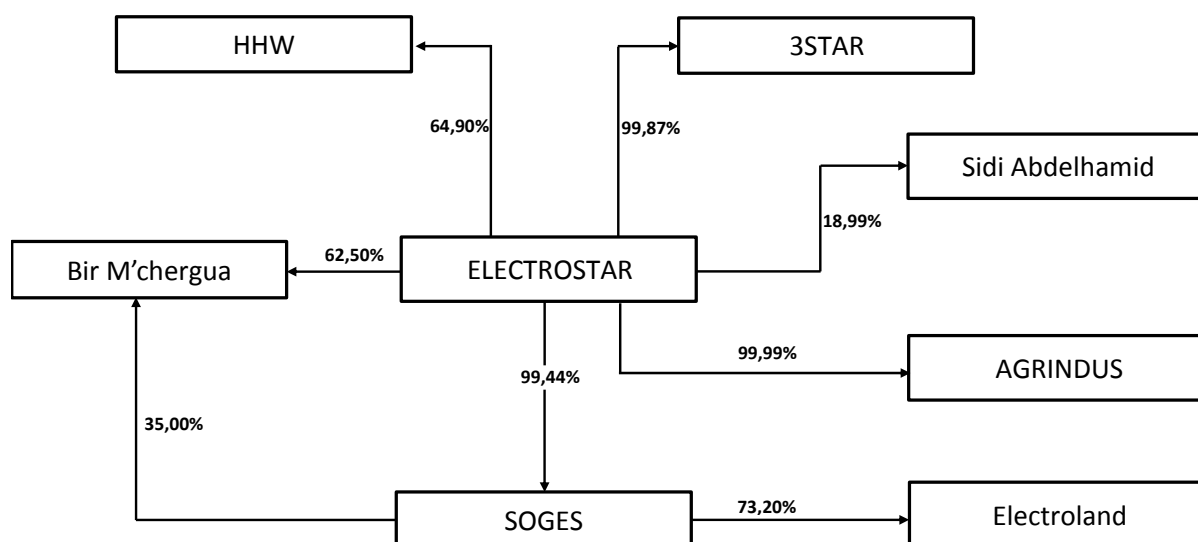
B. Périmètre de consolidation

Société	Activité	Pays	% Contrôle	% D'intérêt	Devise	Nature de contrôle	Méthode d'intégration
ELECTROSTAR	Electroménager	Tunisie			TND	Société mère	Intégration globale
SOGES	Electroménager	Tunisie	99.44%	99.44%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE BIR MCHERGUA	Immobilier	Tunisie	97.50%	97.30%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID	Immobilier	Tunisie	18,99%	18,99%	TND	Influence notable	Mise en équivalence
ELECTROLAND	Commerce	Tunisie	73.20%	72.79%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
3STAR	Electroménager	Tunisie	99,87%	99,87%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
H.H.W	Electroménager	Tunisie	64,92%	64,92%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
AGRINDUS	Immobilier	Tunisie	99,99%	99,99%	TND	Contrôle exclusif	Non consolidé

B.1. Périmètre actuel

Les pourcentages d'intérêts, ainsi que les méthodes d'intégration des sociétés du groupe Electrostar, sont présentés comme suit :

Le schéma de structure du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2019 se présente comme suit :

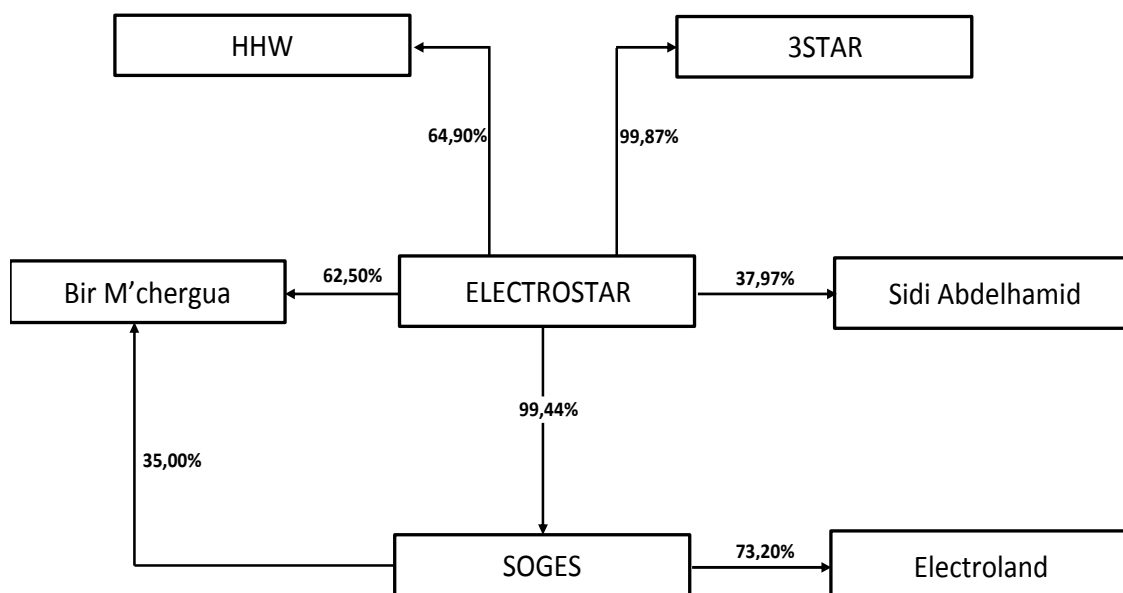


B.2. Ancien périmètre

Les pourcentages d'intérêts de l'exercice clôturé au 31 décembre 2018, ainsi que les méthodes d'intégration des sociétés du groupe Electrostar, sont présentés comme suit :

Société	Activité	Pays	% Contrôle	% D'intérêt	Devise	Nature de contrôle	Méthode d'intégration
ELECTROSTAR	Electroménager	Tunisie			TND	Société mère	Intégration globale
SOGES	Electroménager	Tunisie	99.44%	99.44%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE BIR M'CHERGUA	Immobilier	Tunisie	97.50%	97.30%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
IMMOBILIERE SIDI ABDELHAMID	Immobilier	Tunisie	18,99%	18,99%	TND	Influence notable	Mise en équivalence
ELECTROLAND	Commerce	Tunisie	73.20%	72.79%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
3STAR	Electroménager	Tunisie	99,87%	99,87%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale
H.H.W	Electroménager	Tunisie	64,92%	64,92%	TND	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le schéma de structure du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2018 se présente comme suit :



C. Principes et méthodes comptables

i. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe ELECTROSTAR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96- 2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et ;
- de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39)

ii. Principes de consolidation

➤ Détermination du périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés dont le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

➤ **Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société ELECTROSTAR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère ELECTROSTAR S.A et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- cumul arithmétique des comptes individuels ;
- élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence : Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence. Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan parmi les immobilisations financières. La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

➤ Élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

Élimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres : Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

Élimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

(a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

(b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

iii. Principes comptables d'évaluation et de comptabilisation

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Il est à noter que :

- Le résultat consolidé enregistre une perte de <26 094 304> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <27 344 138> DT durant l'exercice 2019, soit une perte consolidée cumulée sur les deux exercices de <53 438 441> DT
- Le chiffre d'affaire consolidé a enregistré une baisse significative passant de 77 014 446 DT en 2018 à 13 728 739 DT en 2019, soit une baisse de 82%. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation.
- Les capitaux propres des sociétés « HHW SA », « 3Stars », « Electroland » et « SOGES » sont inférieurs à leur capital social respectif
- Les engagements bancaires de la société Electrostar, hors les autres sociétés du groupe, s'élèvent à 95 730 130 DT (compte tenu des engagements hors bilan).

Toutefois, il est à noter que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
 - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
 - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
 - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital de la société Electrostar et compte courant actionnaires ;
 - o Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
 - o Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations (terrains et constructions ayant fait l'objet d'une réévaluation libre et qui sont présentées à leur juste valeur) ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par le groupe pour l'établissement de ses états financiers consolidés se présentent comme suit :

➤ **Comptabilisation des immobilisations et des amortissements**

A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

- Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois ans, les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Construction	5%
Agencement Aménagement Installation	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.
- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les immobilisations acquises en leasing correspondent en totalité au matériel de transport. Ces immobilisations sont constatées à la valeur actualisée des loyers. Les contrats de location-financement s'écoulent sur une période de trois ans. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation.

➤ **Les titres de participation**

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation à la date de clôture lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché et les perspectives de rentabilité, et ce pour les sociétés non cotées en bourse. Pour les sociétés cotées en bourse, la valeur d'inventaire est égale à la valeur boursière à la date de clôture.

Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participation dont le Groupe Electrostar n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance, sont comptabilisés parmi les placements à court terme. Les titres détenus dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont classés parmi les placements à long terme.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite ci-dessus.

➤ **Les stocks**

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués à la date de leur entrée dans le patrimoine du Groupe à leur coût moyen pondéré. Ce coût est obtenu par l'addition du prix d'achat et des frais accessoires engagés pour l'entrée de ces stocks en magasin.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production ; ce coût comprend le prix d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres coûts directs et indirects de production.

➤ **Les revenus**

Les revenus liés à la vente de produits finis et de marchandises par le Groupe Electrostar sont constatés à la date du transfert, à l'acheteur, des risques et avantages inhérents à la propriété. Cette date correspond à la date de livraison aux clients.

Les revenus sont enregistrés à la juste valeur de la transaction en hors taxe, compte non tenu des taxes collectées par le Groupe et à reverser à l'Etat.

Les créances en découlant sont évaluées à leur valeur historique incluant les taxes collectées sur le chiffre d'affaire (TVA, droit de consommation, taxe énergétique, fodec...)

➤ **Opérations libellées en monnaie étrangères**

Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêtée des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

D. Notes du bilan consolidé

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles présentent, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de l'ordre de 23 887 216 DT. Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

(TND)	Total VB Cumul. 31/12/2018	Entrée périmètre*	Total Acquis. 2019	Total Cessions 2019	Total VB 31/12/2019	Total Amort. Cumul. 31/12/2018	Entrée périmètre	Total Dotation 2019	Total Amort. Immob. Cédées 2019	Total Amort. Cumul. 31/12/2019	Total VCN 31/12/2019
<u>Immobilisations incorporelles</u>											
Logiciels	2 171 175	0	0	0	2 171 175	2 166 652	0	2 465	0	2 169 117	2 058
Autres immobilisations incorporelles	7 021 095	0	0	0	7 021 095	4 013 655	0	170 971	0	4 184 627	2 836 468
Fonds de commerce	3 050 185	0	0	0	3 050 185	0	0	0	0	0	3 050 185
					0						
Total Immobilisations Incorporelles	12 242 455	0	0	0	12 242 455	6 180 308	0	173 436	0	6 353 744	5 888 712
<u>Immobilisations corporelles</u>											
Terrains	15 850 913	0	0	0	15 850 913	33 448	0	933	0	34 381	15 816 532
Agencements et aménagements	4 573 223	0	396	0	4 573 619	3 476 313	0	278 526	0	3 754 839	818 780
Constructions	13 160 681	0	0	0	13 160 681	6 040 528	0	1 285 166	0	7 325 695	5 834 987
Matériels et outillages	3 796 525	0	14 125	0	3 810 650	2 678 566	0	130 038	0	2 808 604	1 002 046
Matériels de transport	2 758 851	0	128 831	706 548	2 181 133	2 360 748	0	198 700	590 686	1 968 761	212 373
Équipements de bureau	399 716	0	0	0	399 716	266 200	0	27 420	0	293 620	106 096
Matériels informatiques	1 485 748	0	2 941	0	1 488 689	1 390 191	0	58 303	0	1 448 494	40 195
Immobilisations à SJP	56 208	0	0	0	56 208	0	0	0	0	0	56 208
Total Immobilisations corporelles	42 081 864	0	146 293	706 548	41 521 609	16 245 995	0	1 979 085	590 686	17 634 393	23 887 216

* la société Agrindus aurait due impacter l'entrée en périmètre par le terrain qu'elle détienne évalué à 21 375 480 DT, dans la mesure où elle est intégrée.

2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières présentent un solde 23 533 369 DT net de DT au 31 Décembre 2019 contre un solde net de 2 836 791 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Provisions	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Titres de Participations dans les sociétés liées	21 580 398	59 900	21 520 498	0	0,00
Créances immobilisées	1 108 653	112 856	995 797	1 015 705	1 015 705
Prêt Au Personnel	632 207	0	632 207	781 776	781 776
Titres de Participations mis en équivalence	366 579	0	366 579	756 119	756 499
Cautionnements	65 668	53 505	12 163	105 668	131 668
Dépôts	5 125	0	5 125	5 125	5 125
Autres Titres de Participations	131 000	130 000	1 000	146 018	146 018
TOTAL	23 889 630	356 261	23 533 369	2 810 411	2 836 791

- Lors de leur acquisition, les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition conformément à la norme NC 7 relative aux placements. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais sont exclus.
- A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Pour déterminer la valeur d'usage, la société tient compte de plusieurs facteurs tels que, les résultats et les perspectives de rentabilité des sociétés émettrices ainsi que l'utilité procurée à la société, du fait que ces sociétés ne sont pas cotées en bourse.

3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent un solde net nul au 31 Décembre 2019 contre un solde net de 452 874 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Résorp.	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Charges à répartir	1 577 200	1 124 326	0	452 874	452 874
Frais préliminaires	1 088 265	1 088 265	0	0	0
TOTAL	2 665 465	2 212 591	0	452 874	452 874

4. Stocks

Les stocks présentent un solde net de 10 815 026 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde net de 9 538 080DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Pièces de Rechanges	3 857 467	3 878 775	3 878 775
Marchandises	6 012 566	8 129 712	2 677 751
Produits Finis	2 824 516	2 402 393	2 402 393
Matières Premières	148 937	1 564 836	1 564 836
SOUS.TOTAL	12 843 486	15 975 716	10 523 755
Moins provisions stocks	-2 028 459	-1 037 739	-985 675
TOTAL	10 815 026	14 937 977	9 538 080

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2019 au coût de production. Ce coût comporte les couts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi que les autres couts directs et indirectes de production, y compris les frais financiers.
- La provision sur stocks porte sur le stock de PDR qui contient un stock à faible rotation et se rattachant à des produits non commercialisés par la société.

5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 28 761 170 DT au 31 décembre 2019 contre un solde net de 30 016 623 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	Valeur Brute	Provisions	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Clients	17 130 726		17 130 726	16 142 607	16 188 829
Clients -Impayés et douteux	22 735 535	-12 394 688	10 340 847	10 803 746	11 515 219
Clients-Effets à recevoir	1 289 597		1 289 597	2 312 575	2 312 575
Clients-Factures à établir	0		0	46 089	0
TOTAL	41 155 858	-12 394 688	28 761 170	29 305 017	30 016 623

- La provision couvre les clients douteux et les clients contentieux déduction faite des créances couvertes par des hypothèques et garanties réels reçus par la société, sont provisionnés en respect d'une politique de provision et de reclassement des clients fixée par chacune des sociétés du groupe.
- L'encours clients inclut un solde de 8 018 187 DT enregistré chez Electrostar auprès de la société HMT.

6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde de 68 569 538 DT au 31 décembre 2019 contre un solde de 71 666 810 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Débiteurs Divers	41 977 273	32 275 615	33 949 859
Associés Comptes Courant	5 000	12 005 000	12 005 000
État, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	10 717 686	10 110 383	10 384 672
Créances et Intérêts courus	6 940 336	6 940 336	6 940 336
Créances sur Cession d'Immobilisations	4 646 452	4 386 798	4 386 798
Produits à Recevoir	1 760 749	1 801 257	1 801 257
Compte d'attente à Régulariser Actif	948 627	803 351	780 830
Charges Constatées d'Avance	388 632	804 398	723 983
Crédit de T.V.A à reporter	651 019	646 804	288 882
Avances & Acomptes au Personnel	273 143	253 207	254 524
T.V.A à Régulariser	163 676	217 253	91 651
Air Import à régulariser	96 944	108 262	59 020
T.F.P à reporter	0	0	0
Restitution Sur Impôts et Taxes	0	0	0
État, Produits à Recevoir	0	0	0
TOTAL	68 569 538	70 352 664	71 666 810

- Le solde du compte « Associés compte courant » enregistré en 2018 correspond à l'opération de capital appelé et non versé,
- Le solde « débiteurs divers » inclut la créance de la société Electrostar envers la société HMT de l'ordre de 16 394 340 DT,

7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent un solde nul au 31 Décembre 2019 contre un solde 3 100 000 au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Autres placements courants et créances assimilées	0	0	3 100 000
TOTAL	0	0	3 100 000

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde de 2 575 863DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 6 006 524 au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Banques°	1 825 773	201 873	4 744 938
Chèques et Effets à l'Encaissement	693 669	1 198 959	1 115 604
Caisse	56 421	42 198	145 982
Titres de placement	0	0	0
TOTAL	2 575 863	1 443 031	6 006 524

** Ce montant inclut un montant de 649 000 DT bloqué pour remboursement de CMT effectué en 2020*

9. Capitaux propres consolidés

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2019 s'établit comme suit :

(TND)	Capital	Capital souscrit non libéré	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves consolidés	Résultat exercice (Part Groupe)	Total capitaux propres (Part Groupe)	Part Minoritaires CP Consolidés	Part Minoritaires dans le résultat	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 Décembre 2018	8 575 112	12 000 000	890 190	8 720 224	-29 800 406	-24 606 537	-24 221 418	-1 430 623	-1 904 668	-3 335 292
Capitaux propres 31 Décembre 2018 REC	8 575 112	12 000 000	890 190	8 720 224	-29 932 498	-24 809 111	-24 556 084	-1 501 796	-1 285 193	-2 786 990
Affectation résultat 2018					-24 809 111	24 809 111	0	-1 285 193	1 285 193	0
Résultat exercice 2019						-24 887 116	-24 887 116		-2 457 021	-2 457 021
Réduction capital Electrostar					0		0			0
Augmentation capital Electrostar							0			0
Affectation des réserves							0			0
Entrée du périmètre							0			0
Variation du périmètre					-378 090		-378 090			0
Résorption des subventions d'investissement					18 438		18 438	-2 463		-2 463
Réévaluation des immobilisations							0			0
Modification comptable HHW								-368 022		-368 022
Écart bouclage capitaux propres					-8 698		-8 698			0
Capitaux propres 31 Décembre 2019	20 575 112		890 190	8 720 224	-55 109 958	-24 887 116	-49 811 550	-3 157 475	-2 457 021	-5 614 496

(*): Le capital social de la société Electrostar se détaille comme suit :

- Capital social : 20 575 112 DT
- Nombre d'action : 10 287 556 actions ordinaires
- Valeur nominale : 2 DT
- Résultat par action 2019 (part Groupe) : -2,759DT / action
- Résultat par action 2018 Rec (part Groupe) : -2,750 DT / action
- Résultat par action 2018 (part Groupe) : -2,727 DT / action
- Résultat par action 2017 (part Groupe) : -3,652 DT / action
- Résultat par action 2016 (part Groupe) : -2,749 DT / action

10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants présentent un solde de 10 995 698 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de nul au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Autres dettes non courants	10 995 698	0	0
TOTAL	10 995 698	0	0

11. Emprunts

Les emprunts présentent un solde de 82 155 441DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 83 589 962 DT au 31 Décembre 2018et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Emprunts bancaires à + 1 an	81 348 513	82 390 466	82 390 466
Emprunts leasing à + 1 an	802 728	1 187 253	1 195 296
Autres dettes à + 1 an	4 200	4 200	4 200
TOTAL	82 155 441	83 581 919	83 589 962

12. Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges présentent un solde de 795 471 DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 809 751 au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Provision pour risques et charges	795 471	809 751	809 751
TOTAL	795 471	809 751	809 751

13. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés présentent un solde de 47 519 300DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 24 017 051DT au 31 Décembre 2018et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Fournisseurs d'Exploitation	36 238 093	11 882 198	13 469 942
Effets à Payer Exploitation	4 719 076	8 027 213	7 553 337
Fournisseurs Étrangers	3 662 372	2 536 192	2 512 655
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	4 826 649	2 495 445	1 211 473
Fournisseurs Immobilisations	11 737	6 982	6 982
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700	-1 700	-1 700
Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-1 936 927	-787 338	-735 638
TOTAL	47 519 300	24 158 992	24 017 051

14. Autres passifs courants

Les autres passifs courants enregistrent un solde de 19 918901DT au 31 Décembre 2019 contre un solde de 15 855 647 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Créditeurs Divers	12 421 331	8 060 478	8 060 478
Charges à Payer	2 948 540	1 411 013	3 857 832
T.V.A à Payer	1 658 845	3 866 022	1 860 070
Obligations Cautionnées	1 587 844	624 670	624 670
Rémunérations Dues Au Personnel	357 074	293 871	67 012
État, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	319 037	384 177	202 639
État, Retenue à la Source sur Salaires	139 374	58 643	59 055
C.N.S.S	111 898	132 458	145 150
État, Taxe pour la protection de L'environnement	95 621	345 526	384 177
Compte d'attente à régulariser passif	57 263	57 931	66 822
C.A.V.I.S	34 486	21 588	28 463
État, Retenue de 1.5% sur les marchés	31 776	48 857	21 588
État, Retenue sur Honoraires	30 649	21 124	74 254
T.F.P	29 705	24 082	21 138
FO.DE.C	27 523	74 254	345 526
Produits Constatées d'Avance	19 604	0	0
TCL	14 762	753	13 112
Assurance Groupe	14 723	13 112	0
F.O.P.R.O.L.O.S	9 081	4 141	4 670
Accidents de Travail	7 447	8 706	7 895
Timbres Fiscaux	1 519	1 581	8 952
Contribution conjoncturelle	800	200	1 946
Clients Créditeurs	0	0	200
TOTAL	19 918 901	15 453 186	15 855 647

15. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers présentent un solde de 58 072 130DT au 31 Décembre 2019 contre un solde 58 961 922 DT au 31 Décembre 2018et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Banques	29 352 851	21 588 916	20 365 511
Emprunt-Échéance à moins d'un an	11 123 628	11 099 038	11 097 158
Financement en Devises	6 232 986	14 785 220	13 850 385
Financement De Stock	6 136 000	3 506 000	3 506 000
Intérêts courus sur emprunt	3 663 636	1 943 656	1 953 708
Découvert Mobilisé	750 000	951 500	951 500
Billet de Trésorerie Avalisé	343 000	0	0
Avances sur factures	320 028	1 664 436	1 664 436
FINANCEMENT CREDIT TRESORERIE	150 000	-999 550	5 573 224
TOTAL	58 072 130	54 539 215	58 961 922

E. Notes de l'état de résultat consolidé

16. Revenus

Les revenus consolidés de l'exercice 2019 présentent un solde de 13 728 739DT contre 76 843 533 DT au cours de l'exercice 2018.

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Ventes produits finis	13 728 739	77 014 446	76 843 533
TOTAL	13 728 739	77 014 446	76 843 533

17. Autres produits d'exploitation

Les autres produits consolidés de l'exercice 2019 présentent un solde de 228 612DT contre 548 462 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Produits des Activités Connexes	210 174	394 882	347 013
Travaux	0	183 012	183 012
Quote part des subventions d'investissement	18 438	18 438	18 438
TOTAL	228 612	596 331	548 462

18. Variation produits finis

La variation du produits finis de l'exercice 2019présentent un solde de <422 123> DT contre 10 320 516 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Produits Finis & Encours	-422 123	10 320 516	10 320 516
TOTAL	-422 123	10 320 516	10 320 516

19. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2019 présentent un solde de 11 742 197 DT contre 51 019 851 DT au cours de l'exercice 2018et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Achats Matières Premières Étrangères	5 203 645	22 284 755	17 796 446
Achats Marchandises	1 531 271	15 488 934	15 488 934
Frais sur Achats	1 481 315	2 978 359	2 965 518
Variation des stocks de Matières Premières	1 415 899	-357 379	-357 379
Variation Stock Marchandises	1 068 071	4 612 486	10 064 446
Autres Achats non Stockés de Matières & Fournitures	984 251	4 600 973	4 781 277
Achats Matières & Fournitures Consommables	36 437	176 576	176 576
Variation des stocks Pièces de Rechanges	21 308	104 033	104 033
TOTAL	11 742 197	49 888 737	51 019 851

20. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2019 présentent un solde de 3 300 398DT contre 4 202 645DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Salaires & Compléments de Salaires	2 909 391	3 558 550	3 558 705
Charges Sociales Légales	386 123	629 965	629 965
Autres Charges de personnel & Autres Charges Sociales	4 884	13 974	13 974
TOTAL	3 300 398	4 202 490	4 202 645

21. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2019 présentent un solde de 6 066 962DT contre 6 719 900DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Autres comptes débiteurs	2 213 836	2 055 668	2 055 668
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	1 979 082	1 736 500	1 736 836
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	737 544	2 070 578	1 062 735
Dotations Aux Provisions pour risques et charges	660 859	474 379	415 359
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	626 315	176 068	176 068
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Stocks	69 652	216 828	164 764
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	-10 966	-14 965	-14 965
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	-209 360	-890	-890
Dotations aux résorptions des charges à répartir	0	1 124 326	1 124 326
TOTAL	6 066 962	7 838 491	6 719 900

22. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2019 présentent un solde de 6 084 554DT contre 11 015 793DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 475 595	2 018 873	2 032 941
Services Bancaires & Assimilés	1 344 821	1 456 552	1 484 009
Charges Locatives	795 843	1 577 650	1 541 171
Études & Recherches & Divers Services Extérieurs	585 937	593 507	595 507
Rémunérations d'Intermédiaires & Honoraires	582 467	949 017	934 125
Publicité, Publications, Relations Publiques	455 368	2 388 190	2 461 271
Primes d'Assurances	392 274	529 852	481 763
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	340 855	464 417	468 196
Entretien & Réparations	207 076	954 169	629 271
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	139 991	219 190	216 019
Déplacements, Missions & Réceptions	131 577	300 685	302 380
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	55 043	582 073	577 285
Transfert de charge	-422 293	-708 146	-708 146
TOTAL	6 084 554	11 326 030	11 015 793

23. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2019 présentent un solde de 15 496 801DT contre 20 842 892DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Charges financières	16 491 595	20 715 880	21 268 436
Produits financiers	-994 793	-412 807	-425 544
TOTAL	15 496 801	20 303 073	20 842 892

24. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2019 présentent un solde de 1 040 922DT contre 1 084 153 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Gains Exceptionnels	74 244	595 951	588 439
Produits sur cessions d'immobilisations	966 678	495 715	495 715
Reprises de provisions pour dépréciation des comptes débiteurs divers	0	0	0
TOTAL	1 040 922	1 091 666	1 084 153

25. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2019 présentent un solde de 23 172DT contre 640 423 DT au cours de l'exercice 2018 et se détaillent comme suit :

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Pertes Exceptionnelles	23 172	692 076	640 423
TOTAL	23 172	692 076	640 423

F. Notes aux états des flux de trésorerie

26. Résultat net

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Résultat Net d'Impôt	-27 344 138	-26 094 304	-26 511 206
TOTAL	-27 344 138	-26 094 304	-26 511 206

27. Dotations aux amortissements et aux provisions

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Dotations Aux Amortissements et Provisions	6 066 962	6 719 900	6 719 900
TOTAL	6 066 962	6 719 900	6 719 900

28. Variation de stock

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Stock Marchandises	2 117 146	2 452 303	-2 999 658
Variation des stocks de Matières Premières	1 415 899	357 379	357 379
Variation des stocks de Pièces de Rechange	21 308	-8 844 134	-8 844 134
Variation Produits Finis & Encours	-422 123	-1 580 415	-1 580 415
TOTAL	3 132 230	-7 614 867	-13 066 828

29. Variation des créances clients

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Clients-Effets à recevoir	1 022 979	1 051 016	1 051 016
Variation Clients-Impayés	-134 850	12 190 105	11 893 734
Variation Clients	-942 031	1 716 431	1 716 564
TOTAL	-53 902	14 957 551	14 661 314

30. Variation des autres actifs courants

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Associés Comptes Courant	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Variation Charges Constatées d'Avance	415 765	78 906	-1 509
Variation T.V.A à Régulariser	53 576	83 617	-38 805
Variation Produits à Recevoir	40 508	-494 990	-494 990
Variation Air Import à régulariser	11 318	108 262	59 020
Variation Créances et Intérêts courus	0	88 700	88 700
Variation Crédit de T.V.A à reporter	-4 215	-186 879	-555 299
Variation Avances & Acomptes au Personnel	-19 936	-188 526	-187 210
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	-145 276	212 220	189 699
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	-259 654	282 000	282 000
Variation Restitution Sur Impôts et Taxes	-607 303	0	0
Variation Débiteurs Divers	-9 701 658	29 230 892	30 905 135
Variation T.V.A à Reporter	0	5 261 313	5 542 919
TOTAL	1 783 126	46 475 514	47 789 660

31. Variation des fournisseurs et autres passifs courants

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation Fournisseurs d'exploitation	24 355 895	-12 108 659	-10 520 915
Créditeurs Divers	4 360 852	3 653 753	3 653 753
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	2 331 204	2 247 155	963 184
Variation Charges à Payer	1 537 527	1 342 195	1 791 252
Variation Fournisseurs Étrangers	1 126 180	-3 927 638	-3 951 175
Variation Obligations Cautionnées	963 174	-877 291	-877 291
Variation État, Retenue à la Source sur Salaires	80 731	-172 009	-163 641
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	63 203	-176 289	-267 520
Produits Constatés d'Avance	19 604	-3 077	-3 077
Variation, TCL	14 009	-11 672	-4 530
Variation C.A.V.I.S	12 899	-2 338	-2 338
Variation État, Retenue sur Honoraires	9 525	-227 292	-227 278
Variation T.F.P	5 623	-5 639	-1 258
Variation FO.PRO.LO. S	4 940	-2 863	-2 334
Variation Fournisseurs Immobilisations	4 756	3 092	3 092
Variation Assurance Groupe	1 611	12 896	12 896
Variation Contribution conjoncturelle	600	200	200
Variation Timbres Fiscaux	-63	1 125	1 489
Compte d'attente à régulariser passif	-668	8 860	9 984
Variation Accidents de Travail	-1 258	-15 590	-15 344
Variation État, Retenue de 1.5% sur les marchés	-17 081	-21 322	-3 357
Variation C.N.S.S	-20 559	-183 387	-170 694
Variation FO.DE.C	-46 731	60 692	60 692
Variation État, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	-65 141	360 117	360 117
Variation État, Taxe pour la protection de L'environnement	-249 905	279 413	279 413
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-1 149 589	229 471	281 171
Variation, TVA à Payer	-2 207 177	3 866 022	3 857 832
Variation Effets à Payer Exploitation	-3 308 137	3 439 352	2 965 475
TOTAL	27 826 023	-2 230 724	-1 970 204

32. Plus-value sur cessions d'immobilisations

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Produits sur cessions d'immobilisations	-890 578	-609 458	-495 715
TOTAL	-890 578	-609 458	-495 715

33. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Décaissements Provenant De L'acquisition D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	-249 822	-9 902 843	-10 096 500
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	0	-814 548	-747 568
Variation des Charges à Répartir	0	-35 000	-35 000
Entrée en périmètre	0	10 519 608	10 729 784
TOTAL	-249 822	-232 783	-149 284

34. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Encaissements Provenant De La Cession D'Immobilisations Corporelles & Incorporelles	810 076	227 501	167 500
TOTAL	810 076	227 501	167 500

35. Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation titres de participations	-21 375 480	5 802 415	5 802 415
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	-147 746	-157 236	-147 022
Dettes sur acquisition d'immobilisations	0	-5 802 415	-5 802 415
TOTAL	-21 523 226	-157 236	-147 022

36. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation titres de participations	662 500	0	0
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	293 621	157 717	123 769
Variation dépôt et cautionnement	40 000	0	0
Encaissements des Créances en débiteurs divers	0	348 407	321 175
TOTAL	996 121	506 124	444 944

37. Encaissement provenant de l'augmentation de capital

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Augmentation de capital	0	12 000 000	12 000 000
TOTAL	0	12 000 000	12 000 000

38. Rebroussements d'emprunts

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Remboursements d'emprunt	-22681283	-4 024 882	-4 024 882
TOTAL	-22 681 283	-4 024 882	-4 024 882

39. Encaissements provenant des emprunts

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Encaissements provenant des emprunts	32 918 500	56 269 930	56 269 930
TOTAL	32 918 500	56 269 930	56 269 930

40. Intérêts sur emprunts

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Intérêts sur emprunts	-5 180 897	-4 076 733	-4 225 172
TOTAL	-5 180 897	-4 076 733	-4 225 172

41. Trésorerie début de l'exercice

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Liquidités & Équivalents en Liquidités	1 443 031	3 161 124	3 161 124
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-41 496 521	-42 768 449	-42 768 449
TOTAL	-40 053 491	-39 607 325	-39 607 325

42. Variation du Périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Electrostar accuse une variation de 378 090 DT suite à la cession de titre de participation Electrostar dans la société civil sidi Abdelahmid.

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Variation du périmètre	-378 090	0	0
TOTAL	-378 090	0	0

43. Trésorerie à la clôture de l'exercice

Éléments	31 Déc. 2019	31 Déc. 2018 REC	31 Déc. 2018
Liquidités & Équivalents en Liquidités	2 575 863	1 443 031	6 006 524
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-43 284 866	-41 496 521	-45 911 056
TOTAL	-40 709 002	-40 053 491	-39 904 532

16. Soldes intermédiaires de gestion consolidée

PRODUITS	2019	CHARGES	2019	SOLDES	2019	2018	2018VREC
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	1 312 546	Coût d'achat des marchandises vendues	2 528 458	Marge Commerciale	-1 215 912	-20 449 075	-14 463 966
Revenus	12 644 805	Stockage de production	422 123	Production	13 066 928	61 967 174	62 185 956
Production	13 066 928	Achats consommés	9 213 739	Marge sur coût matières	3 853 189	36 500 703	31 865 490
Marge Commerciale	-1 215 912						
Marge sur coût matières	3 853 189	Autres charges externes	6 165 993				
TOTAL	2 637 277	TOTAL	6 165 993	Valeur Ajoutée Brute	-3 528 715	4 795 886	5 831 766
		Impôts & Taxes	369 373				
		Charges de personnel	3 300 398				
Valeur Ajoutée Brute	-3 528 715	TOTAL	3 669 771	Excédent brut d'exploitation	-7 198 487	125 045	1 164 859
Excédent brut d'exploitation	-7 198 487	Autres charges ordinaires	23 172				
Transfert de charge	422 293	Charges financières	16 463 077				
Autres produits ordinaires	1 040 922	Dotations aux amortissements & aux provisions	6 142 985				
Produits financiers	1 059 278	Impôt sur le résultat	38 911				
TOTAL	-4 675 993	TOTAL	22 668 144	Résultat Net	-27 344 138	-26 511 205	-26 094 304

17. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe Electrostar au 31 Décembre 2019 se détaillent comme suit :

(EN TND)	31-déc-19
Lettre de crédit	4 056 483
Escompte commercial	1 647 386
Obligations cautionnées	1 112 511
Caution sur marché	317 504
Total	7 133 884

Les garanties bancaires accordées sont :

- La société Electrostar a accordé les terrains et constructions en garantie, ainsi qu'un nantissement de son fonds de commerce au profit des différentes banques en contre partie des crédits reçus.
- La société Electrostar a accordé une caution solidaire au profit de ses sociétés filiales SOGES et HMT pour leurs engagements avec certaines banques
- La société SOGES a reçu une caution solidaire de la part de sa société mère Electrostar pour les besoins de financement de son activité.
- La société SOGES a accordé un nantissement sur son fonds de commerce pour quelques banques.
- La société HMT a reçu une caution solidaire de la part de la société Electrostar.
- La société Electrostar a accordé une caution solidaire au profit des sociétésHHW SA et 3Stars sur leurs crédits de consolidation.

18. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les évènements postérieurs à la date de clôture se rattachant se présentent comme suit :

- À noter que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :
 - o Phase 1 : Effort groupe Hachicha
 - Augmentation du capital de la société Electrostar ;
 - Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
 - o Phase 2 : Redimensionnement de la dette
 - Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital de la société Electrostar et compte courant actionnaires ;
 - Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
 - o Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
 - Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

À noter qu'un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire.

- À la suite de la survenance de la crise sanitaire liée au coronavirus Covid-19, La société « ELECTROSTAR » a arrêté sa production dès le 16 mars 2020. Depuis cette date, tout le groupe est confronté, comme l'ensemble des acteurs économiques, à des restrictions de déplacements et à l'obligation nationale de confinement.
L'évolution de la situation liée au coronavirus Covid-19 reste une source d'incertitude et le groupe a marqué une forte baisse de l'activité pour ce premier semestre de l'année 2020,

En revanche et sans pouvoir le mesurer précisément à ce stade, nous anticipons une chute temporaire du chiffre d'affaires chez les clients et par conséquent une baisse à partir d'avril 2020.

Il est à ce stade prématuré de mesurer la durée et l'impact économique de la crise qui s'annonce mais de tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats de notre établissement.

La direction générale suit de près l'évolution de la situation et anticipe toutes les actions pour assurer la continuité de l'activité et atténuer les risques sur ses opérations. En attendant, la direction concentre également sur la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs. La gravité ultime de l'impact de virus Corona est incertaine pour le moment et ce qui empêche donc la direction générale de prédire l'impact qu'il pourrait avoir sur ses marchés finaux et ses opérations en 2020 et au-delà.

GROUPE « ELECTROSTAR »
Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats Financiers Consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires du groupe « ELECTROSTAR SA »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 31 Août 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés du groupe « ELECTROSTAR SA », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres (part du groupe) négatifs de <49 811550> DT, y compris le résultat déficitaire (part du groupe) de l'exercice s'élevant à <24 887116>DT.

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves », les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Suite aux travaux effectués par nos soins, nous portons à votre attention les informations suivantes :

2.1. Rapports des commissaires aux comptes des filiales non émis

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base des états financiers des filiales non arrêtés et auxquels les rapports des commissaires aux comptes respectifs ne sont pas encore émis à la date de la signature de notre rapport. Ainsi, les présents états financiers présentent un risque éventuel d'actifs non dépréciés et/ou de passifs non constatés provenant des états financiers des filiales, dont l'incidence pourra être significative et généralisée sur les états financiers consolidés.

A ce titre, certaines filiales ont modifié leurs états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 après l'émission de notre rapport portant sur l'audit des états financiers consolidés de l'exercice 2018. Les dites modifications ont un impact positif sur le résultat consolidé de l'exercice 2018 de 416 902 DT et portent principalement sur la correction d'une surestimation des pertes de change.

Il est à rappeler que notre rapport sur les états financiers consolidés de l'exercice précédent contenait les remarques suivantes :

- . Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes auprès de la société « L'AFFICHE TUNISIENNE » pour un montant de 1 815 967 DT. Compte tenu de la situation financière et économique de ladite société, cette créance devrait être provisionnée dans sa totalité
- . Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes pour un montant de 8 640 449 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes

relatif à un exercice antérieur, l'ensemble de ces créances a été pris en charge par la société FH Services, moyennant un échéancier de remboursement et une caution solidaire, pour assurer leur recouvrement.

Les états financiers de la société SOGES présentent des créances anciennes pour un montant de 821 316 DT telles que mentionnées au niveau du rapport du commissaire aux comptes d'un exercice antérieur. L'ensemble de ces créances a fait l'objet de différents actes avec les sociétés concernées. L'engagement porte sur un remboursement sur des loyers et des dividendes futurs.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ces créances, ni sur la nécessité de constituer d'autres provisions au niveau de la société « SOGES », et généralement, sur l'ensemble des filiales du groupe.

Notons également que les rapports d'audit des sociétés HHW SA et 3Stars relatifs à un exercice antérieur contenaient les remarques suivantes :

L'administration fiscale a notifié à la société HHW SA, en date du 23 décembre 2010, les résultats du contrôle approfondi portant sur les exercices 2006-2009. Le redressement s'est élevé à 6 104 mille dinars. La direction de la société a contesté les interprétations des textes de lois ayant servi de base pour le calcul de ce montant et estime qu'il est plus improbable que probable que des sorties de fonds soient nécessaires pour faire face à ce redressement. Par conséquent aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée.

Au cours de l'exercice 2013, un arrangement a été effectué avec l'administration fiscale pour couvrir une partie du redressement. Suite à cet arrangement, le reliquat qui demeure encore contesté par la société au 31 décembre 2013 s'élève à 4 545 mille dinars.

Au cours de l'exercice 2014, une reconnaissance de dette pour le montant contesté soit 4 545 mille dinars a été signée avec l'administration, elle prévoit un paiement rééchelonné sur dix ans du montant intégral de la taxation d'office. Cependant l'action pour l'annulation de la taxation d'office a été poursuivie par la société.

Au 1^{er} Juillet 2015, le tribunal de première instance a décidé d'annuler la décision de taxation d'office. L'administration fiscale a fait appel à cette décision. A l'issue de la dernière audience du 09 Juillet 2018, la cour d'appel de Tunis a reporté l'affaire à la date du 12 octobre 2018 pour que l'avocat de la société HHW SA puisse répliquer aux réponses de l'administration fiscale. En février 2019, la cour d'appel de Tunis a tranché en faveur de l'Administration Fiscale en confirmant la taxation d'office.

L'encours clients, effets et chèques impayés, enregistré chez la société 3Stars au 31 Décembre 2017 présente un risque de non recouvrement. L'insuffisance de provision est estimée à 400 000 dinars.

2.2. Contentieux en cours au titre des redressements fiscaux se rattachant à la taxe énergétique chez la société Electrostar

- L'affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Les jugements du tribunal de 1^{ère} instance rendus le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » ont fait l'objet d'appels par l'administration fiscale en date du 9 décembre 2015. Ces appels sont reportés pour la date du 17 mai 2017 pour le jugement de première instance n° 6183 et pour la date du 28 juin 2017 pour le jugement de première instance n° 5479.

Les jugements de première instance n°6183 (jugement n°87656) et n°5479 (jugement n°86975) ont été rejetés par la cour d'appel, confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar SA » pour les montants respectifs de 6 446 776 DT et 3 163 848 DT.

L'administration fiscale a signifié à la société Electrostar, en date du 10 Janvier 2019, le jugement d'appel relatif au jugement n°87656 uniquement et portant sur un montant de taxation de 6 446 776 DT. Le deuxième jugement relatif à l'affaire n°5479 (jugement n°86975), et portant sur un montant de taxation de 3 163 848 DT, n'a pas été encore signifié à la date de la signature de notre rapport.

La société Electrostar a effectué un pourvoi en cassation en Février 2019. Elle a également effectué une demande auprès du tribunal administratif, en Février 2019, pour suspendre l'exécution du jugement d'appel n°87656.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ce redressement. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires.

- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée.

Un arrangement partiel se rapportant aux divers droits et taxes, autre que ceux se rattachant à la taxe énergétique, est conclu entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale. Le dit arrangement porte sur une taxation, en principal, de 477 875 DT. Ce montant est constaté parmi les autres pertes ordinaires au 31 Décembre 2017.

Les éléments de redressement se rattachant à la taxe énergétique ont fait l'objet d'une affaire en justice. La première audience a été fixée pour le 04 Octobre 2017. Le jugement de première instance n°7683 a été rendu au profit de la société Electrostar en date du 20 Février 2019. L'administration fiscale a interjeté appel en date du 03 Juin 2019 sous le numéro 40869.

En date du 15 Juillet 2020, la cours d'appel a rejeté le jugement de première instance confirmant ainsi la taxation d'office à l'encontre de la société « Electrostar ». Ce jugement a été notifié en Novembre 2020.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le sort de ce redressement. Toutefois, et par mesure de prudence, la société devrait constituer les provisions nécessaires

- La créance globale de la société Electrostar envers la société HMT porte sur un montant global de 26 439 383 DT. Cette créance sera compensée partiellement moyennant l'acquisition de deux biens immobiliers propriétés de la société HMT, objet du titre foncier n°78343 et du titre foncier n°85486, évalués à concurrence de 10 000 000 DT et 9 750 000 DT, respectivement, suite à une expertise en date du 11 Novembre 2018, sur demande de la STB.

Une promesse de vente en date du 26 Avril 2019 a été signée entre la société Electrostar et la société HMT et portant sur l'ensemble des biens immobiliers précités.

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur le recouvrement du restant dû de la créance, soit 6 689 383 DT.

A noter que ce restant dû a été partiellement résorbé durant l'année 2020 via des marchandises achetées par HMT et revendues à ELECTROSTAR. Un accord sur un paiement via une compensation du produit de ces ventes avec le restant dû précédemment évoqué a été mis en œuvre

2.3. Non consolidation de la filiale « Agrindus »

La société Electrostar a enregistré l'entrée en périmètre de consolidation du groupe la société « Agrindus » suite à détention, en 2019, de 99,99% de son capital social pour une valeur de 21 375 480 DT.

Au sens des articles 460 et suivants du code des sociétés commerciales et des normes comptables tunisienne de consolidation, la société « Agrindus » est considérée en tant que filiale et devrait être consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Toutefois, à défaut d'arrêt des états financiers de la dite filiale, le titre de participation n'a pas été partagé et demeure présenté parmi les immobilisations financières au niveau des états financiers consolidés.

A noter que la société Agrindus détient un terrain d'une valeur de 21 375 480 DT.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

«Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

A l'exception du fait que les états financiers des filiales ne sont pas définitivement arrêtés et que les rapports des commissaires aux comptes n'ont pas été émis à la date de signature de notre rapport, nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

3. Incertitude liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons votre attention sur la note **(C.iii)** aux états financiers consolidés qui souligne l'existence d'une incertitude susceptible de jeter un doute sur la capacité du groupe à poursuivre son activité. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation du groupe se présentent comme suit :

- Le résultat consolidé enregistre une perte de <26 094 304> DT durant l'exercice 2018, suivie d'une perte de <27 344 138> DT durant l'exercice 2019, soit une perte consolidée cumulée sur les deux exercices de <53 438 441> DT
- Le chiffre d'affaire consolidé a enregistré une baisse significative passant de 77 014 446 DT en 2018 à 13 728 739 DT en 2019, soit une baisse de 82%. Cette baisse est expliquée principalement par un accès limité aux financements du cycle d'exploitation.
- Les capitaux propres des sociétés « HHW SA », « 3Stars », « Electroland » et « SOGES » sont inférieurs à leur capital social respectif
- Les engagements bancaires de la société Electrostar, hors les autres sociétés du groupe, s'élèvent à 95 730 130 DT (compte tenu des engagements hors bilan).

Toutefois, il est à noter que la société Electrostar a signé en septembre 2020 un protocole d'accord pour la restructuration des dettes bancaires de l'ensemble des sociétés du groupe et la consolidation de leur situation financière avec le pool bancaire composé de la BNA, BIAT et STB. Le plan de redressement convenu prévoit un déploiement en trois phases :

- Phase 1 : Effort groupe Hachicha
 - o Augmentation du capital de la société Electrostar ;
 - o Cession d'actifs immobiliers non nécessaires à l'exploitation ;
- Phase 2 : Redimensionnement de la dette
 - o Conversion d'une partie de la dette bancaire en capital de la société Electrostar et compte courant actionnaires ;
 - o Consolidation des dettes moyennant la mise en place de crédit à moyen et long terme sur une période de 15 ans dont deux années de grâce en principal et une année en intérêt ;
- Phase 3 : Nouvelles lignes de gestion
 - o Mise en place de nouvelles lignes de gestion à obtenir auprès du pool bancaire.

A noter qu'un nouveau mode de gouvernance sera mis en place d'un commun accord avec les banques composantes le pool bancaire.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas soulevé des questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

5. Observations

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

5.1. Arrangement avec l'administration fiscale

- La société Electrostar a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société Electrostar et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
 - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - o Versement initial d'un montant de 916 308 DT, à la signature de l'arrangement,
 - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 17 409 855 DT, sur une période de 5 ans, moyennant un paiement trimestriel,
 - o Abandon des intérêts de retards

À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées, et qu'au 31 Décembre 2019, cette dette est répartie entre dettes à long termes et dettes à court termes pour les montants respectifs de 10 996 006 DT et 6 441 157 DT.

- La société HHW a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société HHW et l'administration fiscale (DGE) en date du 01 Avril 2019 portant sur les éléments suivants :
 - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - o Versement initial d'un montant de 37 533 DT à la signature de l'arrangement
 - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 563 625 DT, sur une période de 4 ans, moyennant un paiement trimestriel
 - o Abandon des intérêts de retards

Au 31 Décembre 2019, l'encours encore dûs'élève à 450 900 DT.

- La société 3STAR a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société 3STAR et l'administration fiscale (DGE) en date du 28 mars 2019 portant sur les éléments suivants :
 - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - o Versement initial d'un montant de 39 516 DT à la signature de l'arrangement
 - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 434 671 DT, sur une période de 3 ans, moyennant un paiement trimestriel
 - o Abandon des intérêts de retards

Au 31 Décembre 2019, l'encours encore dûs'élève à 316 124 DT.

- La société SOGES a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société SOGES et l'administration fiscale (DGE) en date du 28 mars 2019 portant sur les éléments suivants :
 - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - o Versement initial d'un montant de 39 782 DT, à la signature de l'arrangement,
 - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 437 606 DT, sur une période de 3 ans, moyennant un paiement trimestriel,
 - o Abandon des intérêts de retards

À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées

- De plus, La société SOGES a bénéficié de l'amnistie prévue par la loi des finances 2019. En effet, un arrangement a été conclu entre la société SOGES et l'administration fiscale (RF Mourouj) en date du 04 février 2019 portant sur les éléments suivants :
 - o La dette fiscale objet de l'arrangement porte uniquement sur les dettes dues provenant des déclarations mensuelles.
 - o Versement initial d'un montant de 9 155 DT, à la signature de l'arrangement,
 - o Rééchelonnement de la dette restante, soit un montant global de 137 327 DT, sur une période de 4 ans, moyennant un paiement trimestriel,
 - o Abandon des intérêts de retards

À noter que les échéances ultérieures n'ont pas été respectées

5.2. Autres observations

- Les soldes et transactions intergroupe n'ont pas été exhaustivement confirmés avec les différentes filiales. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité de l'annulation des soldes et transactions intergroupe.
- La date d'effet d'entrée en périmètre des filiales HHW SA et 3Stars a été fixée pour le 01 Janvier 2018 selon une hypothèse retenue par la direction générale. L'effet rétroactif de l'entrée en périmètre de ces deux filiales n'a pas été prévu dans les contrats de cession.
A noter que le choix de la date d'effet n'a pas d'impact sur la situation arrêtée au 31 décembre 2019.
- Les capitaux propres des sociétés « ELECTROLAND » et « 3Stars » sont inférieurs à la moitié de leur capital social. Ainsi, ces sociétés sont appelées à convoquer leur Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.
- Les capitaux propres des sociétés « SOGES » et « HHW SA » sont inférieurs à la moitié du capital social. Ainsi, ces sociétés sont appelées à convoquer leur Assemblée Générale Extraordinaire pour se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

6. Autres points

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants se rattachant à la société Electrostar :

- L'augmentation de capital de 12 000 000 DT réservée à la société FHS service, et décidée par l'AGE de la société Electrostar tenue en date du 31 Août 2018. La société FHS service a souscrit la totalité des actions constituant l'augmentation du capital, soit 6 000 000 actions en date du 12 Décembre 2018 et a procédé à la libération du capital en date du 28 Juin 2019.
- Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau du deuxième tiret de la note « J », Évènements postérieurs à la date de clôture, se rapportant à la pandémie du Covid-19 et aux incertitudes liées à son impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

7. Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

8. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

9. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de la société Electrostar au titre de l'exercice 2019 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Dans le cadre du plan de relance convenu avec les banques, la direction de la société Electrostar a lancé une mission de réorganisation et de conduite de changement auprès d'un cabinet externe. L'objectif étant de renforcer le système de contrôle interne tenant compte de nos recommandations.

2. Inventaire physique des immobilisations

La société Electrostar n'a pas effectué un inventaire physique périodique de ses immobilisations. Il s'agit d'une non-conformité aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 qui stipulent que les sociétés sont tenues d'établir une fois tous les douze mois un inventaire des éléments d'actifs.

Tunis, le 03 Février 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020 faisant ressortir un total de 2 134 315 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 99 206 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 2 125 079 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 21,41% de l'actif total au 31 décembre 2020. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		935 918	1 835 836
Obligations et valeurs assimilées		641 387	190 707
Titres OPCVM		100 014	145 253
	3.1	1 677 319	2 171 796
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	240 748
Disponibilités	3.2	456 996	588 418
		456 996	829 166
TOTAL ACTIF		2 134 315	3 000 962
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	8 200	11 768
Autres créditeurs divers	3.4	1 036	4 889
TOTAL PASSIF		9 236	16 657
Capital	3.5	2 110 056	2 932 451
Sommes distribuables	3.6	15 023	51 854
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		15 023	51 854
ACTIF NET		2 125 079	2 984 305
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 134 315	3 000 962

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres		11 114	38 053	1 009	81 228
Dividendes	4.1	1 492	21 552	-	77 216
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	9 622	16 501	1 009	4 012
Revenus des placements monétaires	4.3	4 097	29 040	12 716	40 187
Total des revenus des placements		15 211	67 093	13 725	121 415
Charges de gestion des placements	4.4	<8 200>	<36 171>	<11 768>	<50 127>
Revenu net des placements		7 011	30 922	1 957	71 288
Autres charges	4.5	<3 676>	<13 898>	<3 861>	<16 268>
Résultat d'exploitation		3 335	17 024	<1 904>	55 020
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 848>	<2 001>	<2 947>	<3 166>
Sommes distribuables de la période		1 487	15 023	<4 851>	51 854
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 848	2 001	2 947	3 166
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		74 004	24 052	<75 791>	<428 108>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		23 611	<122 929>	29 990	186 895
Frais de négociation de titres		<1 744>	<5 547>	<1 607>	<8 708>
Résultat net de la période		99 206	<87 400>	<49 312>	<194 901>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/10/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	99 206	<87 400>	<49 312>	<194 901>
Résultat d'exploitation	3 335	17 024	<1 904>	55 020
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	74 004	24 052	<75 791>	<428 108>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	23 611	<122 929>	29 990	186 895
Frais de négociation de titres	<1 744>	<5 547>	<1 607>	<8 708>
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<47 583>	-	<45 583>
<u>Transactions sur le capital</u>	<263 517>	<724 243>	<166 504>	<804 782>
Souscriptions	-	-	482 389	482 389
Capital	-	-	428 941	428 941
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	46 415	46 415
Régularisation des sommes distribuables	-	-	7 033	7 033
Rachats	<263 517>	<724 243>	<648 893>	<1 287 171>
Capital	<273 422>	<761 024>	<606 433>	<1 232 588>
Régularisation des sommes non distribuables	11 753	43 054	<32 480>	<36 726>
Régularisation des sommes distribuables	<1 848>	<6 273>	<9 980>	<17 587>
<u>Variation de l'actif net</u>	<164 311>	<859 226>	<215 816>	<1 045 266>
<u>Actif net</u>				
En début de la période	2 289 390	2 984 305	3 200 121	4 029 571
En fin de la période	2 125 079	2 125 079	2 984 305	2 984 305
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de la période	1 073	1 287	1 359	1 613
En fin de la période	953	953	1 287	1 287
<u>Valeur liquidative</u>	2 229,884	2 229,884	2 318,807	2 318,807
<u>Taux de rendement annualisé</u>	17,95%	-2,10%	-6,06%	-5,86%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2020.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 31/12/2020 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

A-Actions et droits rattachés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ADWYA	19 999	76 825	88 537	4,15%
AMEN BANK	2 000	43 664	42 733	2,00%
ARTES	7 500	30 703	30 706	1,44%
ASSURANCES MAGHREBIA	471	26 141	27 389	1,28%
CARTHAGE CEMENT	28 000	46 897	52 277	2,45%
DELICE HOLDING	2 000	29 977	29 695	1,39%
EURO-CYCLES	6 255	151 599	160 692	7,53%
MAGASIN GENERAL	1 906	50 499	36 958	1,73%
MIP	50 000	80 311	7 001	0,33%
SAH LILAS	7 620	98 803	93 567	4,38%
SAM	944	2 019	2 558	0,12%
SAM DA 2020 -1/5	1	0	0	0,00%
SFBT	1 200	22 159	22 813	1,07%
SOTETEL	35 702	204 149	172 799	8,10%
SOTUVER NG 2020	2 177	16 446	14 260	0,67%
TUNINVEST-SICAR	6 500	66 110	94 004	4,40%
UNIMED	6 168	62 919	59 929	2,81%
Total actions et droits rattachés		1 009 221	935 918	43,86%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ATL 2015-2 CAT.A - TF 7.5%	2 000	38 400	41 809	1,96%
STB 2008/2	2 000	64 031	66 588	3,12%
Total obligations de sociétés		102 431	108 397	5,08%

Bons du trésor assimilables

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	532 990	24,98%
Total Bons du trésor assimilables		508 252	532 990	24,98%
Total obligations et valeurs assimilées		610 683	641 387	30,05%

C- Titres OPCVM

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TUNISIE SICAV	503	100 014	100 014	4,69%
Total titres OPCVM		100 014	100 014	4,69%

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Amen Bank Pasteur	463 184	304 283
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	2 311	3 374
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	<462>	<675>
Compte à terme	-	250 000
Achats de titres à régler	<60 514>	<6 549>
Vente titres à encaisser	52 477	37 985
	456 996	588 418

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du distributeur exclusif à payer	4 693	7 188
Rémunération du gestionnaire à payer	2 011	3 080
Rémunération du dépositaire à payer	1 496	1 500
	8 200	11 768

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Retenue à la source à payer	372	225
TCL à payer	284	197
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
Redevances CMF à Payer	180	252
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	-	4 015
	1 036	4 889

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2020

Montant	2 932 451
Nombre de titres	1 287
Nombre d'actionnaires	45

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<761 024>
Nombre de titres	334
Nombre d'actionnaires sortants	10

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<5 547>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	24 052
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	<122 929>
Régularisations des sommes non distribuables	43 054

Capital au 31 décembre 2020

Montant	2 110 056
Nombre de titres	953
Nombre d'actionnaires	35

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Résultat d'exploitation	17 024	55 020
Régularisation du résultat d'exploitation	<2 001>	<3 166>
	<u>15 023</u>	<u>51 854</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>
Dividendes	1 492	21 552	-	77 216
	1 492	21 552	-	77 216

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>
Intérêts sur BTA	8 956	11 918	26	26
Intérêts sur obligations	666	4 583	983	3 986
	9 622	16 501	1 009	4 012

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/10/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/01/2020 au 31/12/2020</u>	<u>Période du 01/10/2019 au 31/12/2019</u>	<u>Période du 01/01/2019 au 31/12/2019</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	2 221	15 057	5 287	10 861
Intérêts sur dépôt à vue	1 876	13 983	7 429	22 870
Intérêts sur certificats de dépôt	-	-	-	6 456
	4 097	29 040	12 716	40 187

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>
Rémunération du distributeur	4 692	21 154	7 188	30 924
Rémunération du gestionnaire	2 012	9 067	3 080	13 253
Rémunération du dépositaire	1 496	5 950	1 500	5 950
	8 200	36 171	11 768	50 127

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2020 au</u> <u>31/12/2020</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2019 au</u> <u>31/12/2019</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 839	7 161	2 083	7 843
TCL	1 162	3 848	843	4 260
Redevances CMF	558	2 419	780	3 378
Autres Retenues	67	270	105	387
Contribution sociale de solidarité	50	200	50	400
	3 676	13 898	3 861	16 268

5 - REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,53% de l'actif total au 31 décembre 2020.

Tunis, le 28 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 719 907	1 846 574
	- Actions et droits rattachés		1 621 113	1 846 574
	- Titres OPCVM		98 794	-
	Placements monétaires et		442 649	449 318
	- Placements à terme	3.2	441 760	448 230
	-Disponibilités		889	1 088
	Débiteurs divers (jetons de présence)		-	131
	TOTAL ACTIF		2 162 556	2 296 023
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	7 798	8 819
	Autres créditeurs divers	3.4	24 055	18 244
	Total passif		31 853	27 063
ACTIF NET	Capital		2 120 423	2 235 211
	Capital en nominal :	3.5	2 320 800	2 355 800
	- Capital début de l'exercice		2 355 800	2 671 300
	-Émission en nominal		-	3 000
	-Rachat en nominal		-35 000	-318 500
	Sommes non distribuables	3.6	-200 377	-120 589
	Sommes distribuables :		10 280	33 749
	- Sommes distribuables de l'exercice	3.7	10 266	33 731
	-Report à nouveau		14	18
	Actif net		2 130 703	2 268 960
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 162 556	2 296 023

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Exercice		Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
		Période du 01/10 au 31/12/2020	clos le 31 décembre 2020		
Revenus du portefeuille titres :	4.1	2 889	65 714	-	90 749
- Dividendes des actions		2 889	60 595	-	84 150
- Revenus des titres OPCVM		-	5 119	-	6 599
Revenus des placements monétaires	4.2	7 597	30 244	7 450	36 243
Total des revenus des placements		10 486	95 958	7 450	126 992
Charges de gestion des placements	4.3	-7 799	-30 700	-8 819	-36 747
Revenus nets des placements		2 687	65 258	-1 369	90 245
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 812	-55 127	-13 181	-51 952
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-11 125	10 131	-14 550	38 293
Régularisation du résultat d'exploitation		-46	135	-2 985	-4 562
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-11 171	10 266	-17 535	33 731
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		46	-135	2 985	4 562
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		49 936	-315	2 372	-182 568
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-38 878	-78 568	31 563	40 761
Frais de négociation de titres		-810	-4 858	-534	-588
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		10 248	-83 741	33 401	-142 395
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-877	-73 610	18 851	-104 102

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
(Montants exprimés en dinars)					
VARIATION DE L'ACTIF NET	Résultat d'exploitation	-11 125	10 131	-14 550	38 293
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	49 936	-315	2 372	-182 568
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-38 878	-78 568	31 563	40 761
	Frais de négociation de titres	-810	-4 858	-534	-588
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-33 735	-	-37 932
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>				
	- Capital	-	-	-	3 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-100
	-Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	56
	<i>Rachats :</i>				
	- Capital	-7 000	-35 000	-200 000	-318 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	553	3 953	11 886	14 857
	-Régularisation des sommes distribuables	-46	135	-2 985	-4 618
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-7 370	-138 257	-172 248	-447 339
ACTIF NET	En début de période	2 138 073	2 268 960	2 441 208	2 716 299
	En fin de période	2 130 703	2 130 703	2 268 960	2 268 960
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	23 278	23 558	25 558	26 713
	En fin de période	23 208	23 208	23 558	23 558
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	91,849	96,313	95,516	101,684
	En fin de période	91,808	91,808	96,313	96,313
	TAUX DE RENDEMENT	-0,04%	-3,19%	0,83%	-3,89%

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 492 764	1 621 103	128 339	76,083	-
- ATL	49 975	138 881	81 209	-57 672	3,811	0,275
- BNA	7 000	79 309	60 739	-18 570	2,851	0,002
- CITYCARS	500	3 635	4 085	450	0,192	0,003
- EURO-CYCLE	8 200	194 971	210 658	15 687	9,887	0,099
- ONE TECH HOLDING	9 679	84 546	116 216	31 670	5,454	0,019
- SAH	15 000	138 680	184 185	45 505	8,644	0,023
- SFBT	11 250	75 394	213 863	138 469	10,037	0,005
- SIAME	20 000	78 960	80 380	1 420	3,772	0,140
- SOTIPAPIER	28 000	134 680	128 604	-6 076	6,036	0,092
- SOTRAPIL	15 000	204 576	178 845	-25 731	8,394	0,072
- SOTUMAG	50 000	155 000	156 850	1 850	7,361	0,379
- SOTUVER	5 550	39 253	38 772	-481	1,820	0,001
- SOTUVER NG J 01/01/2021	567	3 707	3 714	7	0,174	0,001
- STAR	311	46 650	38 149	-8 501	1,790	0,001
- TPR	20 000	72 262	83 240	10 978	3,907	0,040
- UNIMED	4 281	42 260	41 594	-666	1,952	0,013
Titres OPCVM :		101 003	98 794	-2 209	4,637	-
- Placement obligataire SICAV	930	101 003	98 794	-2 209	4,637	0,033
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 593 770	1 719 907	126 137	80,720	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
Compte Placement BNA	4 360	436 000	5 760	441 760	20,733
Total en Dinars		436 000	5 760	441 760	20,733

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2020
CPL LAC 100J 31122020 6,8%	31/12/2020	235 000	238 503
CPL LAC 100J 07042021 7,13%	07/04/2021	165 000	165 077
CPL LAC 300J 02022021 TMM+3%	02/02/2021	36 000	38 180

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 500	8 519
Dépositaire (BNA)	298	300
Total en Dinars	7 798	8 819

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Jetons de présence	76	-
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	181	202
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	200
Autres (*)	14 838	8 882
Total en Dinars	24 055	18 244

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Capital début de l'exercice:		
- Montant en nominal	2 355 800	2 671 300
-Nombre de titres	23 558	26 713
-Nombre d'actionnaires	123	125
Souscriptions réalisées :		
-Montant en nominal	-	3 000
-Nombre de titres	-	30
Rachats effectués :		
-Montant en nominal	-35 000	-318 500
-Nombre de titres	350	3 185
Capital fin de l'exercice :		
- Montant en nominal	2 320 800	2 355 800
-Nombre de titres	23 208	23 558
-Nombre d'actionnaires	120	123

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Sommes non distribuables	-79 788	-127 638
Résultat non distribuable de l'exercice :	-83 741	-142 395
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-315	-182 568
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-78 568	40 761
- Frais de négociation de titres	-4 858	-588
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-100
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	3 953	14 857
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-120 589	7 049
Total en Dinars	-200 377	-120 589

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat d'exploitation	10 131	38 293
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	56
Régularisation lors des rachats d'actions	135	-4 618
Total en Dinars	10 266	33 731

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Dividendes des actions	2 889	60 595	-	84 150
Revenus des titres OPCVM	-	5 119	-	6 599
Total en Dinars	2 889	65 714	-	90 749

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Revenus du compte placement à terme BNA	6 843	29 337	7 298	35 718
Revenus du compte bancaire BNA	754	907	152	525
Total en Dinars	7 597	30 244	7 450	36 243

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Rémunération du Gestionnaire	7 500	29 510	8 519	35 557
Rémunération du Dépositaire	299	1 190	300	1 190
Total en Dinars	7 799	30 700	8 819	36 747

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/10 au 31/12/2020	Exercice clos le 31 décembre 2020	Période du 01/10 au 31/12/2019	Exercice clos le 31 décembre 2019
Primes, indemnités et frais AGO	4 939	27 398	6 353	25 800
Jetons de présence	6 065	16 199	3 403	13 500
Redevance CMF	536	2 108	609	2 540
Honoraires du commissaire aux comptes	2 272	9 040	2 279	9 040
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	200	200
Autres (TCL et autres frais)	-	382	337	872
Total en Dinars	13 812	55 127	13 181	51 952

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 décembre 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 309 546** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **20 352** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,52% de l'actif au 31 décembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 27 janvier 2021
Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 040 801,444	1 248 581,672
	a- Actions et droits rattachés		1 040 801,444	1 248 581,672
	b- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	268 744,325	320 663,768
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		268 744,325	320 663,768
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 309 545,769	1 569 245,440
	<u>PASSIF</u>		<u>33 021,646</u>	<u>25 340,202</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	6 312,934	5 502,235
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	26 708,712	19 837,967
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 276 524,123</u>	<u>1 543 905,238</u>
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.5	1 313 511,169	1 537 737,299
<u>CP 2</u>	<u>Sommes capitalisables</u>	3.6	<u>-36 987,046</u>	<u>6 167,939</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		-36 987,046	6 167,939
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 309 545,769	1 569 245,440

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	4 018,000	12 699,250	0,000	63 892,540
	Dividendes		4 018,000	12 699,250	0,000	63 892,540
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	0,000	0,000	0,000	817,591
	Total des revenus des placements		4 018,000	12 699,250	0,000	64 710,131
CH 1	Charges de gestion des placements	3.7	-4 467,658	-18 175,347	-5 502,235	-26 443,495
	Revenu net des placements		-449,658	-5 476,097	-5 502,235	38 266,636
CH 2	Autres charges	3.8	-8 289,583	-32 928,634	-7 856,883	-33 021,557
	Résultat d'exploitation		-8 739,241	-38 404,731	-13 359,118	5 245,079
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		471,420	1 417,685	-299,921	922,860
	Sommes capitalisables de la période		-8 267,821	-36 987,046	-13 659,039	6 167,939
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-471,420	-1 417,685	299,921	-922,860
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		93 508,194	3 774,042	-18 140,455	-190 623,160
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-63 880,677	-93 863,380	403,813	-33 904,523
	Frais de négociation de titres		-536,748	-1 138,232	-128,450	-2 059,230
	Résultat net de la période		20 351,528	-129 632,301	-31 224,210	-221 341,834

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>20 351,528</u>	<u>-129 632,301</u>	<u>-31 224,210</u>	<u>-221 341,834</u>
a- Résultat d'exploitation	-8 739,241	-38 404,731	-13 359,118	5 245,079
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	93 508,194	3 774,042	-18 140,455	-190 623,160
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-63 880,677	-93 863,380	403,813	-33 904,523
d- Frais de négociation de titre	-536,748	-1 138,232	-128,450	-2 059,230
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-18 636,003</u>	<u>-137 748,814</u>	<u>-36 438,910</u>	<u>-886 884,189</u>
a- Souscriptions	0,000	818,180	0,000	199 264,800
- Capital	0,000	1 000,000	0,000	203 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	-181,820	0,000	-3 735,200
b- Rachats	18 636,003	138 566,994	36 438,910	1 086 148,989
- Capital	21 800,000	160 000,000	39 200,000	1 117 600,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-3 163,997	-21 433,006	-2 761,090	-31 451,011
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 715,525	-267 381,115	-67 663,120	-1 108 226,023
<u>AN4-Actif Net</u>				
a- En début de période	1 274 808,598	1 543 905,238	1 611 568,358	2 652 131,261
b- En fin de période	1 276 524,123	1 276 524,123	1 543 905,238	1 543 905,238
<u>AN5-Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	15 109	16 481	16 873	25 627
b- En fin de période	14 891	14 891	16 481	16 481
VALEUR LIQUIDATIVE	85,724	85,724	93,677	93,677
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,37%	-8,49%	-7,62%	-9,48%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont subi une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2020 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2020	% l'Actif
Actions		1 173 527,878	1 040 801,444	79,48%
ATL	2 500	7 728,267	4 062,500	0,31%
ATTIJARI BANK	4 000	190 817,040	111 104,000	8,48%
BIAT	1 155	133 855,202	108 214,260	8,26%
CARTHAGE CEMENT	34 135	93 778,063	63 730,045	4,87%
OTH	9 172	153 365,495	110 128,204	8,41%
SAH	5 000	52 469,352	61 395,000	4,69%
SAM	23 315	69 136,100	63 160,335	4,82%
SFBT	6 500	68 716,415	123 565,000	9,44%
SOMOCER	40 000	52 570,000	39 640,000	3,03%
SOTIPAPIER	5 000	36 850,000	22 965,000	1,75%
SOTUVER	11 500	36 923,762	80 339,000	6,13%
SOTUVER NG 20	2 527	16 520,900	16 551,850	1,26%
TELNET	6 500	52 028,183	54 548,000	4,17%
TPR	20 000	83 086,855	83 240,000	6,36%
UIB	5 750	125 682,244	98 158,250	7,50%
Total		1 173 527,878	1 040 801,444	79,48%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Revenus des Actions	4 018,000	12 699,250	0,000	63 892,540
TOTAL	4 018,000	12 699,250	0,000	63 892,540

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 268 744,325 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	% de l'Actif
Disponibilités	268 744,325	320 663,768	20,52%
Total	268 744,325	320 663,768	20,52%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	817,591
TOTAL	0,000	0,000	0,000	817,591

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	6 312,934	5 502,235
	Frais de gestionnaire	1 276,472	1 572,067
	Frais de dépositaire	319,122	393,015
	Frais de distributeurs	4 717,340	3 537,153

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 2	Autres créditeurs divers	26 708,712	19 837,967
	Etat, retenue à la source	1 568,999	2 193,441
	Redevance CMF	108,335	130,178
	Charges à payer sur l'exercice	25 031,378	17 514,348

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2019	
* Montant en nominal	1 648 100
* Nombre de titres	16 481
* Nombre d'actionnaires	90
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	1 000
* Nombre de titres émis	10
Rachats effectués	
* Montant en nominal	160 000
* Nombre de titres rachetés	1 600
Capital au 31/12/2020	
* Montant en nominal	1 489 100
* Nombre de titres	14 891
* Nombre d'actionnaires	66

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à -267 381,115 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2020 est de 14 891 contre 16 481 au 31/12/2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>1 537 737,299</u>	<u>1 537 737,299</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>1 000,000</u>	<u>1 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-160 000,000</u>	<u>-160 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-65 226,130</u>	<u>-102 213,176</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 774,042	3 774,042
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-93 863,380	-93 863,380
- Frais de négociation de titres	-1 138,232	-1 138,232
- Régularisation des sommes capitalisables	20 070,416	20 070,416
- Résultat de l'exercice antérieur	6 167,939	6 167,939
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	-236,915	-236,915
- Sommes capitalisables		-36 987,046
<u>Montant fin de période au 31/12/2020</u>	<u>1 313 511,169</u>	<u>1 276 524,123</u>

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2020 s'élèvent à -36 987,046 DT contre 6 167,939 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	-38 404,731	5 245,079
Régularisation du résultat d'exploitation	1 417,685	922,860
Total	-36 987,046	6 167,939

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	4 467,658	18 175,347	5 502,235	26 443,495
Rémunération du gestionnaire	1 276,475	5 192,960	1 572,067	7 555,286
Rémunération du dépositaire	319,123	1 298,256	393,015	1 888,830
Rémunération des distributeurs	2 872,060	11 684,131	3 537,153	16 999,379

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	8 289,583	32 928,634	7 856,883	33 021,557
Redevance CMF	319,123	1 298,256	393,015	1 888,830
Services bancaires et assimilés	95,628	302,242	0,000	1 520,642
Abonnement des charges budgétisées	7 874,832	31 328,136	7 463,868	29 612,085

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	7 874,832	31 328,136	7 463,868	29 612,085
Taxes	70,224	279,370	302,138	1 198,697
Frais bancaires	28,256	112,410	30,532	121,130
Publication BO CMF	378,558	1 506,000	303,524	1 204,200
Honoraires CAC	1 704,564	6 781,200	1 709,285	6 781,400
Frais AGO et publications	2 078,415	8 268,477	1 493,644	5 925,871
Jetons de Présence	3 016,393	12 000,000	3 024,657	12 000,000
Alpha mena	598,402	2 380,600	600,041	2 380,600
Autres	0,020	0,079	0,047	0,187

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 996 795 dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de 3 326 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 27 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>			
AC 1 Portefeuille-titres	3.1	794 969,887	818 612,059
a- Actions et droits rattachés		464 396,861	450 969,300
b- Obligations et valeurs assimilées		285 021,826	367 642,759
c- Titres OPCVM		45 551,200	0,000
AC 2 Placements monétaires et disponibilités	3.2	201 825,248	218 110,921
a- Placements monétaires		97 335,918	0,000
b- Disponibilités		104 489,330	218 110,921
AC3 Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		996 795,135	1 036 722,980
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs créditeurs	3.3	4 164,929	3 487,491
PA 2 Autres créditeurs divers	3.4	26 231,853	20 789,468
<u>ACTIF NET</u>		<u>966 398,353</u>	<u>1 012 446,021</u>
CP 1 <u>Capital</u>	3.5	974 985,775	1 005 627,386
CP 2 <u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>-8 587,422</u>	<u>6 818,635</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,592	0,461
b- Sommes distribuables de l'exercice		-8 589,014	6 818,174
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		996 795,135	1 036 722,980

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	6 265,367	26 822,369	6 248,621	61 266,016
Dividendes		1 875,000	8 826,250	0,000	31 051,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 390,367	17 996,119	6 248,621	30 214,616
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	1 598,499	5 263,365	0,000	817,591
<u>Total des revenus des placements</u>		7 863,866	32 085,734	6 248,621	62 083,607
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	-3 099,375	-12 087,558	-3 487,492	-19 227,511
<u>Revenu net des placements</u>		4 764,491	19 998,176	2 761,129	42 856,096
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-7 254,203	-28 899,323	-7 129,461	-29 501,806
<u>Résultat d'exploitation</u>		-2 489,712	-8 901,147	-4 368,332	13 354,290
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		312,387	312,133	-4 682,054	-6 536,116
<u>Sommes distribuables de la période</u>		-2 177,325	-8 589,014	-9 050,386	6 818,174
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-312,387	-312,133	4 682,054	6 536,116
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		10 946,933	-32 284,115	-20 972,004	-47 197,029
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-5 111,675	-849,564	15 023,812	-26 115,558
<u>Frais de négociation de titres</u>		-19,237	- 278,809	- 1 035,581	- 1 635,848
<u>Résultat net de la période</u>		3 326,309	-42 313,635	-11 352,105	-61 594,145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>3 326,309</u>	<u>-42 313,635</u>	<u>-11 352,105</u>	<u>-61 594,145</u>
a- Résultat d'exploitation	-2 489,712	-8 901,147	-4 368,332	13 354,290
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	10 946,933	-32 284,115	-20 972,004	-47 197,029
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-5 111,675	-849,564	15 023,812	-26 115,558
d- Frais de négociation de titres	-19,237	-278,809	-1 035,581	-1 635,848
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-7 366,480</u>	<u>0,000</u>	<u>-10 904,652</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-42 050,017</u>	<u>3 632,447</u>	<u>-451 465,885</u>	<u>-736 499,574</u>
a- Souscriptions	0,000	160 549,652	88 225,701	99 900,601
- Capital	0,000	143 700,000	77 000,000	87 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	16 237,907	10 337,191	11 953,961
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	611,745	888,510	946,640
b- Rachats	42 050,017	156 917,205	539 691,586	836 400,175
- Capital	39 000,000	145 200,000	472 700,000	730 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 362,333	11 967,030	61 420,815	98 077,831
- Régularisation des sommes distribuables	-312,316	-249,825	5 570,771	7 922,344
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-38 723,708</u>	<u>-46 047,668</u>	<u>-462 817,990</u>	<u>-808 998,371</u>
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	1 005 122,061	1 012 446,021	1 475 264,011	1 821 444,392
b- En fin de période	966 398,353	966 398,353	1 012 446,021	1 012 446,021
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	9 333	8 958	12 915	15 392
b- En fin de période	8 943	8 943	8 958	8 958
VALEUR LIQUIDATIVE	108,061	108,061	113,021	113,021
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	1,35%	-3,72%	-4,19%	-3,87%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point subissent une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que

somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2020 d'actions, de titres OPCVM et d'obligations, et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>489 513,993</u>	<u>464 396,861</u>	<u>46,59%</u>
ATL	16 482	50 899,999	26 783,250	2,69%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	39 164,160	3,93%
BIAT	479	55 631,380	44 878,468	4,50%
OTH	1 800	29 160,000	21 612,600	2,17%
SAH	3 600	45 802,061	44 204,400	4,43%
SFBT	4 125	44 138,943	78 416,250	7,87%
SOTIPAPIER	6 000	41 880,000	27 558,000	2,76%
SOTUVER	9 500	33 116,466	66 367,000	6,66%
SOTUVER NG 20	2 079	13 590,720	13 617,450	1,37%
TELNET	4 700	35 749,782	39 442,400	3,96%
TPR	5 000	20 805,298	20 810,000	2,09%
UIB	1 853	48 346,164	31 632,563	3,17%
UNIMED	1 020	10 302,000	9 910,320	0,99%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>44 524,400</u>	<u>45 551,200</u>	<u>4,57%</u>
Union Financière Salamambo Sicav	400	44 524,400	45 551,200	4,57%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>188 000,000</u>	<u>195 444,861</u>	<u>19,61%</u>
ATT- LEASING 2018-1-T+2.3%	600	36 000,000	37 467,742	3,76%
ATTIJARI LEASING SUB 2020-1	300	30 000,000	30 235,890	3,03%
CIL 2017-2 - 7.95%	500	30 000,000	31 526,400	3,16%
HL 2016-2 7.65%	600	12 000,000	12 068,409	1,21%
HL 2017-3 8%	500	30 000,000	31 788,853	3,19%
HL 2018-1 8.3%	500	30 000,000	31 189,742	3,13%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	20 000,000	21 167,825	2,12%
<u>BTA</u>		<u>86 240,000</u>	<u>89 576,965</u>	<u>8,99%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 924,855	3,91%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	5,08%
TOTAL		808 278,393	794 969,887	79,75%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>Revenus des Actions</u>	<u>1 875,000</u>	<u>8 826,250</u>	<u>0,000</u>	<u>31 051,400</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>4 390,367</u>	<u>17 996,119</u>	<u>6 248,621</u>	<u>30 214,616</u>
Revenus des obligations privées	3 154,290	13 063,579	5 012,544	25 310,620
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 236,077	4 932,540	1 236,077	4 903,996
TOTAL	6 265,367	26 822,369	6 248,621	61 266,016

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à 201 825,248 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	97 335,918	0,000	9,76%
Disponibilités		104 489,330	218 110,921	10,48%
Total		201 825,248	218 110,921	20,25%

(1) Les placements monétaires au 31-12-2020 s'analysent comme suit :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
BTCT 02/03/2021	100	18/02/2020	92 072,553	97 335,918	9,76%
Total placement BTCT			92 072,553	97 335,918	9,76%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 598,499	5 263,365	0,000	817,591
TOTAL	1 598,499	5 263,365	0,000	817,591

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	4 164,929	3 487,491
	Frais de gestionnaire	1 117,796	1 211,802
	Frais de dépositaire	198,167	227,573
	Frais de distributeurs	2 848,966	2 048,116

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 2	Autres créditeurs divers	26 231,853	20 789,468
	Etat, retenue à la source,	905,722	954,483
	Redevance CMF	82,230	86,079
	Charges à payer sur l'exercice	25 243,901	19 748,906

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	895 800
* Nombre de titres	8 958
* Nombre d'actionnaires	97
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	143 700
* Nombre de titres émis	1 437
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	145 200
* Nombre de titres rachetés	1 452
<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	894 300
* Nombre de titres	8 943
* Nombre d'actionnaires	75

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2020 au 31-12-2020 s'élève à -46 047,668 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31-12-2020 est de 8 943 contre 8 958 au 31-12-2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>1 005 627,386</u>	<u>1 005 627,386</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>143 700,000</u>	<u>143 700,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-145 200,000</u>	<u>-145 200,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-29 141,611</u>	<u>-37 729,033</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-32 284,115	-32 284,115
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-849,564	-849,564
- Frais de négociation de titres	-278,809	-278,809
- Régularisation des sommes non distribuables	4 270,877	4 270,877
- Sommes distribuables		-8 587,422
<u>Montant fin de période au 31/12/2020</u>	<u>974 985,775</u>	<u>966 398,353</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31-12-2020 s'élèvent à -8 587,422 DT contre 6 818,635 DT au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	1,592	0,461
Résultat d'exploitation	-8 901,147	13 354,290
Régularisation du résultat d'exploitation	312,133	-6 536,116
Total	-8 587,422	6 818,635

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	3 099,375	12 087,558	3 487,492	19 227,511
Rémunération du gestionnaire	1 117,797	4 481,360	1 211,803	6 956,131
Rémunération du dépositaire	198,167	760,654	227,573	1 227,159
Rémunération des distributeurs	1 783,411	6 845,544	2 048,116	11 044,221

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	7 254,203	28 899,323	7 129,461	29 501,806
Redevance CMF	248,398	995,868	269,297	1 545,828
Services bancaires et assimilés	44,625	210,065	0,000	739,023
Abonnement des charges budgétisées	6 961,180	27 693,390	6 860,164	27 216,955

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.10.20 au 31.12.20	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	6 961,180	27 693,390	6 860,164	27 216,955
Taxes	65,665	261,233	87,570	347,424
Frais bancaires	28,256	112,410	30,531	121,130
Publication BO CMF	353,270	1 405,400	328,881	1 304,800
Honoraires CAC	1 704,564	6 781,200	1 709,284	6 781,400
Frais AGO et publications	1 194,629	4 752,546	1 079,189	4 281,566
Jetons de Présence	3 016,393	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	598,402	2 380,600	600,067	2 380,700
Autres (*)	0,000	0,001	-0,016	-0,065

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.